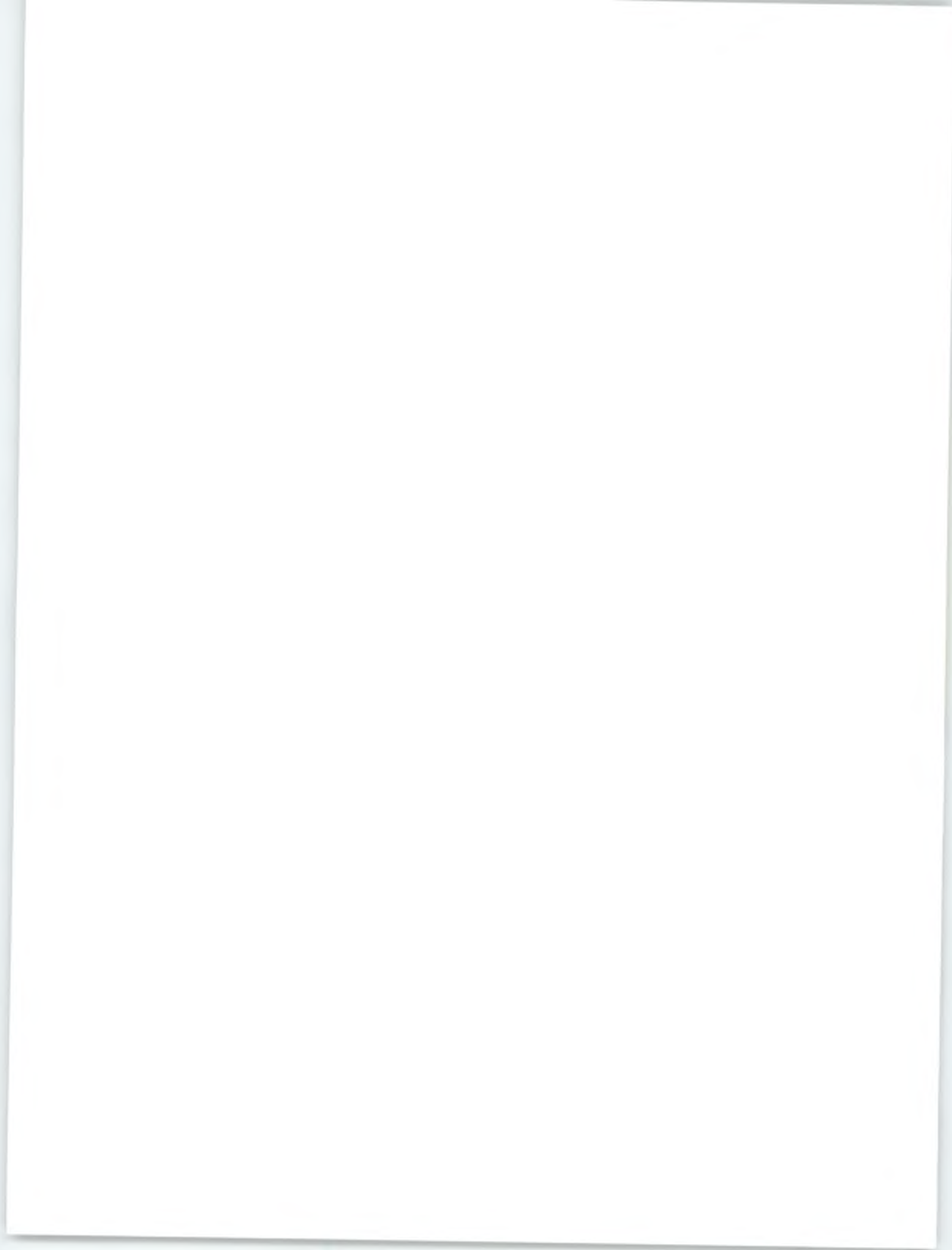




RAPPORT ANNUEL

2004-2005





RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Chambre
des notaires
du Québec

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

TABLE DES MATIÈRES

1.	Lettres de présentation	1
2.	Membres du Bureau de l'Ordre	3
3.	Membres des comités de l'Ordre	5
4.	Personnel permanent de l'Ordre	7
5.	Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9
6.	Cotisations pour l'exercice 2004-2005	11
7.	Rapport du président	13
8.	Rapport du directeur général	17
9.	Rapport du secrétaire	23
10.	Rapports des directions	
10.1	Syndic	27
10.2	Inspection professionnelle	28
10.3	Services juridiques	29
10.4	Services administratifs	30
10.5	Développement de la profession	31
10.6	Coopération internationale	33
10.7	Notarius	34
11.	Rapports des comités	
11.1	Comité d'inspection professionnelle	37
11.2	Comité de discipline	38
11.3	Comité de révision	38
11.4	Comité du Fonds d'études notariales	39
11.5	Comité du Fonds d'indemnisation	39
11.6	Comité de placements	40
11.7	Comité des communications	40
11.8	Comité de la formation des notaires	41
11.9	Comité de la formation continue	41
11.10	Comité sur les admissions	42
11.11	Comité de retraite	42
11.12	Comité des relations canadiennes et internationales	43
11.13	Comité jeunesse	43
11.14	Comité de vérification	44
11.15	Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	44
12.	Principales résolutions du Bureau de l'Ordre	45
13.	Principales résolutions du Comité administratif	47
14.	Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2004-2005	49
15.	États financiers et rapports des vérificateurs	51

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, août 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en
votre qualité de ministre responsable
de l'application du *Code des professions*,
le rapport des activités de la Chambre
des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2004 et
le 31 mars 2005.

Recevez, Monsieur le Ministre,
l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en
votre qualité de président de l'Office des
professions du Québec, le rapport annuel
de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2004 et
le 31 mars 2005.

Je vous prie de croire, Monsieur
le Président, à l'expression de mes
sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le
rapport annuel de la Chambre des
notaires du Québec pour l'année
financière qui se terminait le
31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Président, l'expression de mes
sentiments distingués.

Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*

MEMBRES DU BUREAU DE L'ORDRE (au 31 mars 2005)

Président

M^e Denis Marsolais

Vice-président

M^e Jean Paul Dutrisac

Districts

Représentants

ABITIBI
BAS SAINT-LAURENT / GASPÉSIE
BEAUCE
BEAUHARNOIS / IBERVILLE
BEDFORD / SAINT-HYACINTHE
HULL
JOLIETTE
LAVAL
LONGUEUIL
MONTRÉAL

M^e André Gilbert
M^e Serge Bernier
M^e Manon Tousignant
M^e Josette Marois
M^e Louise-Marie Lemieux
M^e Mario Desnoyers
M^e Louise Lortie
M^e Yvan Barabé
Vacant
M^e Sophie Ducharme
M^e Jean Paul Dutrisac
M^e Maurice Piette
Un poste vacant
M^e Michel Y. Gaudreau
M^e Gilles Huot
M^e Hugo Couturier

QUÉBEC

M^e André Lessard
M^e Maurice Paré
M^e Michel Légaré
M^e Jacques Blondin

RICHELIEU / DRUMMOND
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
CÔTE-NORD
SAINT-FRANÇOIS
TERREBONNE
TROIS-RIVIÈRES

Représentants du public

M^{me} Louise Carpentier
M^{me} Monique Émond
M^{me} Marjolaine Lafortune
M^{me} Suzanne Petit

Directeur général

M. Pierre Cléroux

MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (au 31 mars 2005)

Comité administratif

M^c Denis Marsolais, président
M^c Jean Paul Dutrisac, vice-président
M^c Louise-Marie Lemieux
M^c André Lessard
M^c Maurice Piette
M^{me} Marjolaine Lafortune

Comité de discipline

M^c Jacques Lamoureux, avocat, président
M^c Sander J. Abrahams
M^c Sylvie Beaupré
M^c André Cantin
M^c Aldo M. Cocciardi
M^c Monique Corbeil
M^c Pierre A. Corbeil
M^c Yvan Corbeil
M^c Daniel Désilets
M^c J.-François Dugas
M^c Pierre Dupré
M^c Jean Gagné
M^c Stanley P. Gauvreau
M^c Normand A. Lacasse
M^c Sylvie Lafond
M^c Guy La Haye
M^c Michel Lamoureux
M^c Bernard Laroche
M^c Michel Leblanc
M^c Guy Leduc
M^c Pierre Martel
M^c Sheldon A. Merling
M^c Nicole Milot
M^c Jean Mousseau
M^c Jacques Néron
M^c Denis Paré
M^c Pierre Péladeau
M^c Claire Pouliot
M^c Aline Rouleau
M^c Daniel Vézina
M^c André D. Voizard

Comité du Fonds d'indemnisation

M^r André Hogue, président
M^c Jacques Blondin
M^c Michel Y. Gaudreau
M^c Gilles Tremblay
M^{me} Monique Émond

Comité de révision

M^c Claude Cécyré
M^c Mireille Fortier
M^c Jean-François Lapointe
M^c Pierre Pepin
M^{me} Odette Bouillé-Drouin
M^{me} Suzanne Petit

Comité d'inspection professionnelle

M^c Jean-Pierre Bertrand, président
M^c Jean-François Malo, vice-président
M^c Yvan Pelletier, secrétaire
M^c Armand Bolduc
M^c Linda Boucher
M^c Denise Duquette
M^c Louis Vincent

Comité du Fonds d'études notariales

M^c Louis Fontaine, président
M^c Sophie Ducharme, vice-présidente
M^c Raymond-Pierre Gingras, secrétaire

Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

M^c Stanley P. Gauvreau, président
M^c David Dolan, vice-président
M^c Marc Boudreault
M^c Mario Desnoyers
M^c Mélanie Gauthier

Comité de la formation des notaires

M^c Jacques Beaulne
M^c Gérard Guay
M^c Brigitte Lefebvre
M^c Luce Samoisette
M. Jacques Ouellet

Comité sur les stages de formation professionnelle

M^c Stanley P. Gauvreau, président
M^c David Dolan, vice-président
M^c Marc Boudreault
M^c Mario Desnoyers
M^c Denis Paré

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

M^c François Forget, président
M^c Élisabeth Beaudoin, vice-présidente
M^c Pierre Chartrand
M^c Françoise Côté
M^c Vilmont Dupuis
M^c Anne Hamelin
M^c Louis-Philippe Hébert
M^c Jacques Morand
M^c Jean Morin
M^c François Rainville
M^c Aline Rouleau
M^c Daniel Tousignant
M^c Hélène Tremblay

Comité des communications

M^c Jean Paul Dutrisac, président
M^c Louise-Marie Lemieux,
vice-présidente
M^c Hélène Dufour
M^c Gaétane Lemay
M^c Guy Mercier
M^c Nelson Ward

MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE

Comité de la formation continue

M^e Sophie Ducharme, présidente
M^e Christine Gagnon, vice-présidente
M^e Gilbert G. Landry
M^e Denis Lapointe
M^e Brigitte Lefebvre
M^e Jean Valiquette

Comité des relations canadiennes et internationales

M^e Louise Lortie, présidente
M^e Marie Samson, vice-présidente
M^e Gilles Demers
M^e Jean-Bernard Parenteau
M^e Brigitte Roy

Comité du régime de retraite

M^e Michel Légaré, président
M^e Georges Gauthier, vice-président
M. Bertrand Lortie, secrétaire
M. Patrick Meunier
M^e Michel Villeneuve
M^{me} Lynda Lantagne
M^e Julie Charbonneau
M. Maurice Lamothe
M. Marcel Delorme
M^{me} Nathalie Denis
M^{me} Anne Gagné

Comité de placements

M. André Bérubé, c.a.
M^e Georges Gauthier
M^e Michel Turcot

Comité des relations avec les institutions financières

M^e Diane Blouin
M^e Pierre Dupré
M^e Louis Fontaine
M^e André Lachapelle
M^e Roland Vaillancourt
M^e Arnold Isaacson

Comité sur les normes de pratique

M^e Guy Bélisle
M^e André Gilbert
M^e Marie Marier

Comité de déontologie

M^e Michel Légaré
M^e Johanne Viau
M^{me} Louise Carpentier

Comité de vérification

M^e Louis Fontaine, président
M^e Sophie Ducharme, vice-présidente
M^e Raymond-Pierre Gingras, secrétaire
M. André Bérubé, c.a.

Comité jeunesse

M^e Geneviève Bilodeau,
M^e July Bouchard
M^e Hugo Couturier
M^e Éric Lippé
M^e Réjean-Claude Migneault

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (au 31 mars 2005)

Présidence

Marsolais, M^{re} Denis, président
 Maril, M^{re} Carole, adjointe
 au président
 Senneville, M^{re} Sylvie, secrétaire
 de direction du président

Direction générale

Cléroux, M. Pierre, directeur général
 Fortin, M. Antonin, responsable
 des communications
 Couture, M^{re} Jocelyne, secrétaire
 de direction du directeur général
 Trépanier, M^{re} Nicole, secrétaire
 de direction, communications

Direction de la coopération internationale

Cernica, M^{re} Carolina, directrice
 de la coopération internationale
 Champagne, M^{re} Lisa, secrétaire
 principale de la coopération internationale

Développement de la profession

Laurent, M^{re} Claude, directeur
 Lachance, M^{re} Lise, directrice adjointe
 Trépanier, M^{re} Guylaine, registraire
 Arsenault, M. Daniel, préposé
 Beaudet, M^{re} Carmen, préposée
 Beaudette, M^{re} Nathalie, commis
 Bigras-Frenette, M^{re} Nicole, préposée
 Brabant-Crête, M^{re} Sylvie, préposée
 Chalifour, M^{re} Hélène, préposée
 Charbonneau, M^{re} Martine,
 préposée (réception)
 Crevier, M^{re} Sylvie,
 préposée principale
 Damphousse, M^{re} Danielle, secrétaire
 Delisle, M^{re} Audrey, préposée
 Desrosiers, M^{re} Majorie,
 coordonnatrice - relève

Donaghy, M^{re} Francine, préposée
 Donaghy, M^{re} Karine, commis
 Duquette, M^{re} France, technicienne
 en documentation
 English, M^{re} Lynne,
 préposée (réception)
 Faubert, M^{re} Suzanne, secrétaire
 Girard, M^{re} Chantal, préposée
 Godin, M^{re} Sonia, juriste
 Guimond, M^{re} Ginette, préposée
 Laflamme, M^{re} Claudine, commis
 Lafleur, M^{re} Ginette,
 secrétaire principale
 Lamarche, M^{re} Manon,
 préposée principale
 Laprise, M^{re} Katya, chargée de projets
 Lauge, M^{re} Karine, préposée
 Mallet, M^{re} Huguette, préposée
 Marois, M^{re} Carole,
 préposée principale
 Ménard, M^{re} Andréanne, préposée
 Ménard, M^{re} Micheline, préposée
 Morissette, M^{re} Guylaine, juriste
 Ouimet, M^{re} Louise, technicienne
 en documentation
 Pelletier, M^{re} Johanne, juriste
 Pelletier, M^{re} Lucie, préposée
 Poliquin, M^{re} Chantal, technicienne
 en gestion documentaire
 Poulin, M^{re} Nicole, juriste
 Rinfret, M^{re} Lise, commis
 Roy, M^{re} Diane, secrétaire
 Sarrat, M^{re} Marie-Josée, secrétaire
 Thibault, M^{re} Cécile, préposée

Inspection professionnelle

Bertrand, M^{re} Jean-Pierre, directeur
 Gosselin, M^{re} Nathalie, secrétaire
 Malo, M^{re} Jean-François, inspecteur
 Pellerin, M^{re} Jocelyne, inspecteur

Pelletier, M^{re} Yvan, inspecteur
 Pomerleau, M^{re} Suzanne, inspecteur
 Sédillot, M^{re} Claudette,
 secrétaire principale
 Tessier, M^{re} Nelson, inspecteur

Secrétariat

Poulin, M^{re} Michel, directeur
 et secrétaire de l'Ordre
 Bourgeault, M^{re} Johanne,
 secrétaire principale
 Gagliardi, M^{re} Danielle,
 secrétaire adjoint
 Chénier, M^{re} Colette, secrétaire
 Lachaine, M^{re} Marie-France, secrétaire
 Langlois, M^{re} Lise, technicienne,
 gestion de l'information
 Larose, M^{re} Francine, secrétaire
 Normandin, M^{re} Annick, conciliateur
 des comptes d'honoraires
 Palamarchuk, M^{re} Josée, secrétaire

Services administratifs

Lortie, M. Bertrand, directeur
 Lord, M^{re} Martine, contrôleur
 Laplante, M. Styve, conseiller
 à la production
 Latulippe, M^{re} Nancy, intégrateur
 technologique
 Paquin, M. Guillaume, analyste
 en efficacité
 Meunier, M. Patrick, coordonnateur -
 ressources humaines et qualité
 Rondeau, M^{re} Louise, coordonnatrice -
 ressources matérielles et formation
 Bélanger, M. Roger, préposé
 Bonneau, M^{re} Nicole, réceptionniste
 Guénette, M^{re} Diane, réceptionniste
 Lantagne, M^{re} Lynda, technicienne
 en ressources humaines

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE

Legault, M^{me} Marie-Pierre,
technicienne en comptabilité
Lindsay, M^{me} France, préposée
Piette, M^{me} Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, M^{me} Diane,
préposée principale
St-Denis, M^{me} Francine,
secrétaire principale

Services juridiques

Bédard, M^e Sylvie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Duval, M^{me} Monique, secrétaire
Fagnan, M^e Liette, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Lamarche, M^{me} Manon P., secrétaire
Lavallée, M^e Lorraine, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Païement, M^e Pauline, juriste
Provost, M^e Nathalie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Vincent, M^{me} André,
secrétaire principale

Direction du syndic

Gervais, M^e Daniel, syndic
Charbonneau, M^e Julie, avocate
Cloutier, M^{me} Brigitte, secrétaire
Gareau, M^e Diane, syndic adjoint
Guillet, M^e Réal, syndic adjoint
Lacroix, M^{me} France, secrétaire
Lafond, M^{me} Johanne,
secrétaire principale
Laliberté, M^e Maryse, syndic adjoint
Lanthier, M^{me} Martine, secrétaire
Larivée, M^e Yves, syndic adjoint
Lestage, M^{me} Josée, secrétaire
Nadeau, M^e Sylvie, syndic adjoint
Talbot, M^e Manon, avocate
Thériault, M^{me} Martine, secrétaire
Villeneuve, M^e Michel, syndic adjoint

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Districts électoraux

Abitibi	62
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	117
Beauce	90
Beauharnois / Iberville	127
Bedford / Saint-Hyacinthe	132
Hull	149
Joliette	133
Laval	128
Longueuil	216
Montréal	820
Québec	491
Richelieu / Drummond	109
Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord	134
Saint-François	134
Terrebonne	199
Trois-Rivières	118
Notaires hors Québec	18
Total des membres au 31 mars 2005 :	3 177

The first part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial system and for providing a clear audit trail. The second part of the paper examines the various methods used to collect and analyze data, highlighting the strengths and weaknesses of each approach. The third part of the paper focuses on the development of effective communication strategies, which are crucial for ensuring that all stakeholders are kept informed and engaged. Finally, the paper concludes with a series of recommendations for improving the overall performance of the organization, based on the findings of the research.

COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2004-2005

Cotisation générale : 500 \$

Cotisation pour la campagne de publicité : 100 \$

Cotisation au Fonds d'indemnisation : 0 \$

Chères consœurs,
Chers confrères,

Comme à chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec. Ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 2005 et résume les priorités qui ont retenu notre attention au cours des douze derniers mois ainsi que les actions posées dans les dossiers qui, de près ou de loin, influencent la pratique de la profession. Volontairement, ce rapport ne couvre pas les gestes découlants de la mission première de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public puisque ce volet est inclus aux rapports des comités et directions, également présentés dans ce rapport annuel.

Au cours de la troisième année du 45^e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu sept réunions totalisant environ sept journées et demie de délibérations. À ces rencontres, s'ajoutent celles du Comité administratif dont les membres se sont réunis à 22 occasions, six de ces rencontres se sont tenues par le biais de conférences téléphoniques, pour un total d'environ 17 journées de délibérations. L'une des rencontres du Comité administratif s'est terminée par une réunion conjointe avec le CA du Barreau du Québec, une première dans les annales des deux ordres professionnels. Les réunions du Bureau et du Comité administratif ont permis de suivre de près les dossiers et de prendre les décisions requises pour assurer un cheminement efficace et adéquat aux dossiers qui ont retenu l'attention de l'organisation.

Je dois souligner, encore une fois, que l'étroite collaboration des différentes instances de l'Ordre et la contribution des nombreux notaires qui prennent part aux

travaux de la Chambre sont les clés du succès de notre organisation et de notre performance quant à l'atteinte de nos objectifs.

Mise en œuvre du plan stratégique, phase II

Il va de soi qu'au cours de l'année 2004-2005, nous avons poursuivi le déploiement de la phase II du plan stratégique de relance de la profession. Le rapport annuel de la Direction générale et celui des autres directions de l'Ordre font état des travaux réalisés au cours des douze derniers mois en ce qui a trait à ce plan d'action.

L'un des éléments du plan d'action qui a retenu principalement l'attention de la Présidence touche le volet des relations avec les institutions financières. Encore une fois, nous avons rencontré des acteurs clés de la plupart des grandes institutions financières afin de discuter de nos préoccupations communes. Ces rencontres nous permettent également d'échanger sur les intentions des institutions financières en ce qui concerne le développement de nouveaux produits financiers et le recours aux assureurs-titres. Il semble que nous puissions dire sans risque d'erreur que l'utilisation de l'assurance-titres est un phénomène qui est en voie de se généraliser, non seulement dans les dossiers liés au droit immobilier résidentiel, mais également dans les dossiers liés au droit immobilier commercial.

Une autre priorité du plan d'action qui retient notre attention est toute la préparation de la relève pour la profession notariale. Nous sommes heureux de constater, depuis deux ans, une augmentation du nombre d'étudiants inscrits au Diplôme de droit notarial. L'Ordre a considérablement intensifié sa présence au sein des facultés de droit et nous sommes en mesure de mieux

répondre aux interrogations des étudiants en droit qui manifestent de l'intérêt pour notre profession. Compte tenu de l'importance d'assurer une relève adéquate pour l'avenir de la profession, cette préoccupation demeurera en tête de liste de nos priorités de la prochaine année.

Protection du patrimoine

La dernière année a également marqué le lancement du concept de gestion du patrimoine. Cette « bannière » regroupe un ensemble des services offerts par les notaires en droit de la personne et de la famille ainsi qu'en droit des affaires. Véritable approche globale des besoins de la clientèle, la protection du patrimoine propose un guichet unique où l'individu peut se doter de l'ensemble des documents juridiques nécessaires pour assurer sa tranquillité d'esprit et celle de sa famille.

La protection du patrimoine a fait l'objet de deux tournées régionales. Au cours de l'automne, des visites dans chacun des districts nous ont permis d'échanger sur le concept, de discuter de sa mise en œuvre ainsi que de définir une stratégie de promotion et de mise en marché, tant auprès de la population du Québec que de la population notariale.

La tournée automnale a été à l'origine de deux projets majeurs : l'ajout d'un volet régional à la campagne de publicité de l'hiver 2005 et le développement de quatre cours de formation offerts dans chacun des districts du Québec.

Ce sont ces deux projets qui ont été au cœur de la tournée réalisée en janvier 2005, encore une fois dans tous les districts. Plus de 1300 notaires ont assisté à ces rencontres. Nous avons profité de l'occasion pour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

visionner les capsules publicitaires de la campagne lancée en février 2005 et mettant en vedette notre porte-parole, Pierre Légaré. Entre autres choses, j'ai retenu de cette tournée que les notaires ont grandement apprécié la présentation de la campagne publicitaire avant qu'elle ne soit diffusée.

En ce qui concerne les cours de formation offerts dans les régions, plus de 1200 notaires s'y sont inscrits. Cela démontre haut et fort le succès d'une telle formule qui, à mon avis, doit sans contredit être prise en considération dans l'élaboration des prochains programmes de formation de la Chambre des notaires.

Il ne fait aucun doute que la promotion de la protection du patrimoine sera un des défis importants de la prochaine année. Cet éventail de services rendus par le notaire est porteur d'avenir et présente un excellent potentiel de développement. Il est donc primordial que les différentes instances de l'Ordre, ainsi que l'ensemble des forces vives de la profession notariale, travaillent de concert afin non seulement de protéger nos acquis dans ces secteurs du droit, mais également pour ouvrir de nouveaux marchés.

Relations gouvernementales

Les relations gouvernementales sont toujours au cœur des priorités de la Présidence. Force est cependant de constater que les changements successifs survenus au ministère de la Justice ne favorisent pas l'avancement des dossiers des ordres professionnels du Québec, incluant ceux de la Chambre des notaires.

Il ne fait aucun doute que le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* est un des dossiers importants qui est actuellement en attente au sein de l'appareil gouvernemental. De possibles situations de conflit d'intérêts mises à jour entre d'autres ordres professionnels ont fait en sorte que le gouvernement a décidé de reporter

l'adoption du règlement des ordres professionnels actuellement en attente.

Au cours des douze derniers mois, la Chambre a maintenu sa contribution aux travaux de l'État en déposant des mémoires ou des lettres de réflexion sur différents projets de Loi. L'Ordre a également été entendu lors de diverses commissions, notamment celle présidée par le député Pierre Moreau et traitant du système d'aide juridique québécois.

L'Ordre a également poursuivi ses échanges d'information avec d'autres instances gouvernementales, notamment le Registre foncier et le ministère du Revenu, sur les dossiers liés à la pratique notariale.

Relations avec nos partenaires

Tout au cours de l'exercice financier, la Chambre a maintenu ses relations avec ses différents partenaires, tant sur la scène nationale qu'internationale.

Au sein de la profession

Nos partenaires les plus précieux et les plus fidèles sont sans contredit les notaires du Québec. De nombreux notaires participent aux comités et groupes de travail qui assurent l'avancement des travaux de la Chambre. Ces notaires ne comptent ni leur énergie, ni leur temps et ils mettent leur compétence au service de notre organisation. Je tiens, en notre nom à tous, à remercier nos confrères et consœurs qui jouent un rôle actif dans la vie de notre ordre professionnel et qui contribuent à l'atteinte de nos objectifs.

Au Québec

Sur la scène québécoise, nous devons nous réjouir particulièrement de certaines initiatives qui permettent à la Chambre d'affirmer sa croyance en un système de justice qui laisse une plus grande place au droit préventif et aux modes parallèles de résolution des conflits. À cet effet, l'Ordre

a maintenu ses liens avec le CIRCM (Centre international de résolution de conflits et de médiation), responsable de la diffusion dans les écoles du programme de médiation « Vers le Pacifique ».

Nous sommes également fiers d'une initiative commune de la Chambre et du Barreau du Québec qui se sont unis dans le cadre d'une tournée de conférences sur la médiation civile et commerciale dans les chambres de commerce du Québec. Compte tenu du succès de cette activité, elle sera reprise au cours de l'exercice 2005-2006.

La Chambre a également suivi de près les travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Le CIQ est un véritable carrefour où tous les ordres partagent leur expertise et leurs points de vue sur l'évolution du monde professionnel québécois.

Au Canada

Sur la scène canadienne, l'Ordre a maintenu ses activités au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Quoique le notariat de type latin ne soit présent qu'au Québec, il est essentiel que la Chambre soit active à la Fédération afin de rappeler les spécificités de notre société où se côtoient le droit civil et le « common law ». Le président, le directeur général ainsi qu'un autre membre du Bureau assurent le suivi des dossiers au sein de cette organisation.

Sur la scène internationale

Sur la scène internationale, le notariat québécois est bien sûr présent à l'Union internationale du notariat latin (UINL). Nos représentants occupent des postes clés dans certaines commissions et à certains groupes de travail. De plus, j'occupe dorénavant le poste de vice-président Amérique du Nord, Centrale et des Caraïbes ainsi que la présidence du Comité *ad hoc* sur la planification stratégique de l'Union.

La Chambre a également renouvelé son adhésion au Centre Jacques Cartier de Lyon, carrefour où se rencontrent des gens d'affaires et des professionnels du Québec et de la région Rhône-Alpes. Cette alliance a donné lieu à des colloques fort intéressants au cours des dernières années dont un, organisé par la Chaire du notariat, dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier 2004 et intitulé « L'impact des technologies de l'information sur l'évolution des principes juridiques ».

Finalement, dans le cadre de nos projets à caractère international réalisés en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Chambre a conclu son programme de coopération avec le notariat ukrainien et poursuivi ses travaux dans le cadre du programme l'unissant aux notaires de la Roumaine et de la Bulgarie.

Remerciements

Je ne peux compléter ce rapport sans adresser mes remerciements à tous ceux et celles qui participent à la gestion des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'avancement des dossiers où la Présidence est appelée à intervenir de façon particulière. À cet effet, je veux, dans un premier temps souligner le travail de mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien, leur collaboration et leur disponibilité. Leur enthousiasme et leur détermination contribuent à assurer le succès des actions que nous posons dans chacun des dossiers qui retiennent notre attention.

Je veux également souligner le travail exceptionnel du personnel de la Chambre des notaires. L'équipe en place n'hésite jamais à relever les défis que pose notre mission première qui est d'assurer la protection du public. Le personnel de l'Ordre fait également preuve d'un dynamisme éloquent afin de relever d'autres défis inhérents au déploiement du plan d'action

stratégique. Je remercie les membres du personnel pour leur dévouement à l'égard de la profession notariale.

Je veux finalement souligner le travail accompli par M. Pierre Clérout, directeur général de la Chambre, au cours de l'exercice 2004-2005. Il a su démontrer ses qualités de leader et sa volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité des services rendus par l'ensemble des directions de la Chambre des notaires.

En terminant, je me permets de remercier également mon adjointe, Mme Carole Marcil ainsi que ma collaboratrice, Mme Sylvie Senneville, pour leur travail assidu et leur précieuse contribution au suivi des dossiers relevant de la Présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

The first part of the paper discusses the importance of understanding the cultural context of the research. It highlights the need for researchers to be sensitive to the values and beliefs of the communities they are studying. This is particularly important in the field of education, where cultural differences can significantly impact learning outcomes. The paper then moves on to discuss the challenges of conducting research in diverse cultural settings. It notes that researchers often face difficulties in establishing rapport with participants and in interpreting their responses. To address these challenges, the paper suggests several strategies, including the use of local researchers and the development of culturally appropriate research instruments. The final part of the paper discusses the importance of ethical considerations in cross-cultural research. It emphasizes the need for researchers to obtain informed consent from participants and to ensure that their research does not cause harm or exploitation. The paper concludes by noting that while cross-cultural research presents many challenges, it is also a valuable way to gain a deeper understanding of the world and to promote cultural understanding and respect.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 2004-2005 a été marqué par des résultats financiers exceptionnels, des actions particulières afin d'assurer à long terme la saine gestion de l'organisation de même que par des changements de personnel en ce qui concerne le personnel de direction.

L'année financière 2004-2005 s'est en effet terminée par un surplus de 2,98 millions de dollars, soit 1,92 million de plus que prévu. Le volume très élevé des transactions immobilières et le respect de nos prévisions de dépenses expliquent cet important surplus budgétaire.

Trois projets ont été mis de l'avant afin d'assurer l'efficacité et le dynamisme de la Chambre au cours des cinq prochaines années. D'abord, un programme d'assiduité au travail a été introduit auprès des employés non syndiqués et des notaires syndiqués. Ce programme uniformisera la procédure d'absence pour tous les employés. De plus, nous avons entrepris une vaste opération d'optimisation des processus afin d'améliorer notre efficacité et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle. Compte tenu d'une baisse anticipée importante de nos revenus, un plan financier sur cinq ans a également été proposé pour faire face à cette situation.

La Chambre des notaires du Québec a assumé avec efficacité, tout au long de l'année, son mandat de protection du public tout en poursuivant la réalisation des activités et des programmes qui visent à soutenir la relance de la profession notariale, comme prévu à la phase II du plan d'action stratégique.

Ce rapport propose quelques faits saillants généraux. Le lecteur est invité à lire le

compte rendu de chaque direction et comité qui décrit plus en détail les activités réalisées au cours du dernier exercice.

Protection du public

Mis en place en collaboration avec le Barreau du Québec, le guichet unique pour les demandes de recherches testamentaires et de mandats continue d'être un succès. En effet, depuis septembre 2003, ce guichet permet de répondre de façon beaucoup plus rapide et efficace aux demandes du public, des notaires et des avocats relativement aux recherches de testaments et de mandats inscrits aux registres de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec. Le nombre d'enregistrements a atteint un niveau record en 2004-2005. Mentionnons également comme fait saillant l'augmentation constante de l'utilisation par les notaires de leur signature numérique pour enregistrer les inscriptions et produire les demandes de recherches. Ainsi, 80 % des notaires ont recours à cette technologie au Registre des testaments et des mandats.

La Direction de l'inspection professionnelle et la Direction du syndic ont porté une attention particulière à la fraude dans le secteur immobilier. Une intervention préventive relative à cette problématique a été faite auprès de tous les notaires par le biais de communiqués afin de les informer des différentes possibilités de fraude dans le secteur immobilier.

Par ailleurs, la Direction de l'inspection professionnelle est la première direction à amorcer sa réflexion sur ses méthodes, ses procédés et ses processus d'inspection dans le cadre de l'optimisation des processus. Cette démarche sera concrétisée au cours du prochain exercice financier.

Soutien à nos membres

Tout au cours du dernier exercice, les ressources de l'organisation ont œuvré activement à la réalisation des activités et des programmes prévus à la phase II du plan d'action stratégique pour la relance de la profession. Rappelons que cette phase II, qui s'étendra sur une période de cinq ans, nécessitera de la part de la Chambre des notaires du Québec des investissements de plus de 6,8 millions \$.

Le fait marquant du plan d'action en 2004-2005 est sans aucun doute le lancement du programme de la protection du patrimoine. Plusieurs outils ont été élaborés afin d'aider les notaires à mieux informer la population quant à la protection de leur patrimoine. La Chambre a produit un modèle type de « Bilan patrimonial » et a mis sur pied un registre des bilans. Les gens pourront ainsi mieux inventorier leurs documents et s'assurer que leur bilan patrimonial sera facilement accessible. Enfin, une campagne publicitaire a assuré la diffusion de cette nouvelle orientation auprès du public.

Malgré une période fort occupée pour eux, les notaires ont vraiment bien répondu à notre invitation à s'inscrire à un nouveau programme de formation en gestion. Ainsi, près de 250 études se sont inscrites depuis le début du programme, alors que l'objectif visé est de 500 études sur une période de trois ans.

De plus, 1 200 notaires ont participé à différentes formations liées à la protection du patrimoine au cours des mois de janvier, février et mars. Ces cours ont été offerts dans toutes les régions du Québec.

Un nouvel outil d'information et de consultation a également été fourni aux notaires

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

en 2004-2005 soit le *Droit civil en ligne*. Cet outil électronique permettra aux notaires d'avoir un accès immédiat et facile aux plus récentes doctrines et jurisprudences.

Conformément à l'un des objectifs prioritaires du plan d'action stratégique du notariat, plusieurs activités ont été mises de l'avant au cours du dernier exercice financier afin d'assurer la relève de la profession. Nous sommes heureux de souligner que 171 demandes d'admission ont été acheminées aux directions des programmes du Diplôme de droit notarial pour septembre 2005.

Ce nombre représente un changement majeur puisque 28 étudiants étaient inscrits en 2000. Ce résultat reflète l'énergie et les ressources déployées afin de mieux informer les étudiants sur la profession notariale.

Au cours du dernier exercice, il faut également souligner qu'un projet de révision en profondeur du programme de droit notarial a été élaboré par la Direction du développement de la profession et soumis aux membres du Bureau de même qu'aux instances universitaires. Dès septembre 2005, les premiers jalons de cette réforme devraient être en vigueur.

Toujours dans le cadre du plan d'action stratégique de la profession, d'autres programmes et activités auront aussi monopolisé les efforts de notre personnel. Le programme d'aide au regroupement des études notariales, le programme d'aide à la spécialisation des notaires, nos nombreux programmes de formation continue, l'amélioration de nos relations avec les institutions financières, voilà autant de dossiers névralgiques qui ont été relevés avec brio par l'organisation.

Résultats financiers

Malgré la baisse des revenus de près de 2 millions de dollars, les résultats finan-

ciers de l'année 2004-2005 sont excellents. En effet, l'excédent de l'année totalise 2,98 millions de dollars et les dépenses consolidées ont baissé de 882 207 \$ par rapport à 2003-2004.

La diminution des revenus s'explique par la baisse des taux d'intérêts qui ont atteint un creux historique en 2004-2005. N'eut été de l'augmentation de près de 18 % des dépôts dans les comptes en fidéicommis des notaires, la baisse des revenus par rapport à l'année précédente aurait été encore plus importante.

Grâce au fait qu'il n'y a eu que très peu de réclamations en indemnisation, le déficit de l'année 2004-2005 au fonds d'indemnisation n'est que de 26 546 \$, comparativement au déficit de 659 096 \$ prévu au budget.

Au 31 mars 2005 les soldes consolidés des fonds général, d'indemnisation et d'études notariales totalisent 45 758 179 \$. De ce total, 10 715 985 \$ étaient affectés à des fins spécifiques.

Coopération internationale

Les programmes de coopération avec la Chine et la Roumanie ont pris fin au cours de l'année 2004-2005. Soulignons que le programme d'une durée de trois années avec la Roumanie a connu beaucoup de succès. Les publications et les conférences des notaires québécois ont en effet grandement contribué au développement du notariat roumain. Il faut remercier l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour l'aide financière reçue pour la réalisation de ces programmes.

Notarius

Parmi les faits saillants touchant notre filiale technologique, il faut certes mentionner la signature d'une entente avec l'Ordre des ingénieurs du Québec. Cette entente confirme la position stratégique

de Notarius dans le marché de la signature numérique. La conclusion de cette entente et celles avec les arpenteurs-géomètres du Québec, les technologues professionnels du Québec et les évaluateurs agréés du Québec permettront à Notarius de continuer à maintenir et à développer son infrastructure afin de mieux répondre aux besoins de ses clients, notamment ceux des notaires québécois.

Un regard vers l'avenir

Dans toute organisation il est important de regarder vers l'avenir. Au cours de l'exercice financier 2004-2005, la Chambre a entrepris deux actions afin d'assurer l'efficacité et le dynamisme de l'organisation pour les prochaines années, l'optimisation des processus et l'adoption d'un plan financier sur cinq ans.

Optimisation des processus

Bien que la performance administrative de la Chambre soit excellente, il est nécessaire de remettre en question nos façons de faire afin d'améliorer nos services, soit en terme de protection du public ou du développement de la profession.

En effet, la technologie avance à grands pas, les changements sociaux et économiques se bousculent et les besoins de nos clients évoluent constamment. Dans ce contexte, une organisation n'a d'autre choix que de s'adapter et de progresser.

En janvier dernier, les membres du Bureau de l'Ordre ont donc donné leur accord pour la réalisation d'un vaste exercice d'analyse et d'amélioration de tous les processus administratifs qui ont cours actuellement au sein des différentes directions de la Chambre des notaires du Québec.

Cet exercice, qui devrait s'étendre sur une période d'au moins deux ans, consiste en fait à revoir l'ensemble de toutes nos *façons de faire*, à analyser les processus de travail actuels,

à mesurer leur efficacité et à les améliorer, le cas échéant.

En d'autres mots, il s'agit de répondre à la question suivante : les processus actuellement en place à la Chambre des notaires du Québec produisent-ils le résultat escompté, au meilleur délai et au moindre coût et en fonction des exigences et de la satisfaction de ses clients ?

Tout le personnel de l'Ordre participera activement à cet exercice. Déjà, les premières réflexions sont amorcées à la Direction de l'inspection professionnelle. Par la suite, les processus de travail des autres directions feront l'objet de la même analyse.

Plan financier

Les revenus de la Chambre sont composés des cotisations des membres, des revenus du Registre des testaments et mandats de même que des revenus de placements et d'intérêts sur le solde des comptes en fidéicommiss. Les intérêts des soldes représentent une part importante des revenus de la Chambre et sont très variables. Afin de mieux prévoir les revenus futurs de la Chambre, nous avons demandé à des conseillers externes de faire des prévisions économiques sur les soldes des comptes en fidéicommiss et les revenus de la Chambre. Ces prévisions prévoient une diminution des revenus des intérêts sur les soldes de 17 % par année pour les trois prochaines années. Cette réduction, qui est similaire à celles de 1993 et de 1997 aura un impact considérable sur les activités de l'Ordre si aucun plan financier n'est prévu. Le Bureau de l'Ordre a donc adopté un plan financier sur cinq ans pour faire face à cette situation.

Le plan comprend trois aspects. D'abord, une limitation de la croissance de nos dépenses à 1 % par année pour les cinq prochaines années. Ensuite, l'accroissement de nos revenus de placements dû à des

surplus accumulés plus importants nous permettra d'absorber une partie de la baisse de revenus. Enfin, aucune augmentation de cotisation ou de tarification auprès des notaires n'est prévue pendant cette période. La limitation de nos dépenses à partir de l'exercice 2005-2006 permettra d'éviter des chocs brusques sur nos revenus comme cela a été le cas dans le passé. Nous sommes persuadés que les surplus accumulés et le fait d'agir maintenant sur nos dépenses permettront à l'Ordre de faire face à cette baisse de revenus anticipée sans trop de heurts.

Remerciements

L'exercice 2004-2005 a été une année de grands projets de gestion pour l'Ordre et je remercie chaleureusement tout le personnel de la Chambre des notaires du Québec et de Notarius pour leur coopération et leur soutien. Grâce à l'excellent travail de toute l'équipe, nous aurons pu réaliser les nombreux objectifs fixés par l'organisation et les élus.

Je remercie également les membres du Bureau de l'Ordre, du Comité administratif et des autres comités pour leur aide et leur collaboration.

Enfin, un remerciement tout spécial au président Marsolais pour son soutien indéfectible et sa complicité, de même que pour sa vigueur et sa détermination à relever les nombreux défis de la dernière année.

Pierre Cléroux, directeur général

COMMUNICATIONS

Protection du patrimoine

Au cours du dernier exercice, dans le cadre du plan de développement stratégique de la profession, la Chambre des notaires du Québec a consacré beaucoup d'efforts et d'énergie à positionner le notaire comme le spécialiste de la protection du patrimoine. La protection du patrimoine est un concept qui vise à intégrer l'ensemble des services en

droit des personnes et de la famille offerts par le notaire. C'est également un concept qui permet de positionner la profession dans les services juridiques liés à la gestion des biens et à la qualité de vie.

Dans un premier temps, le secteur des communications et la direction du Développement de la profession ont collaboré à la réalisation d'une vaste étude de marché visant à mesurer l'intérêt du public et des notaires face à ce nouveau concept. Les conclusions de cette enquête ont notamment permis de mettre de l'avant certaines activités de formation et d'information à l'intention des notaires.

En décembre 2004, tous les notaires ont reçu une pochette d'information qui présentait les principales conclusions de l'étude de marché, un résumé des nouvelles orientations publicitaires, des conseils pour percer ce marché, des explications concernant le bilan patrimonial, le questionnaire de planification testamentaire et successorale de même qu'une identité visuelle liée à la protection du patrimoine.

Par la suite, l'Ordre a lancé auprès du public sa plus importante campagne de promotion et de publicité des vingt dernières années. En février 2005, la Chambre des notaires a d'abord inséré, dans les principaux quotidiens du Québec, un cahier spécial sur les services offerts par les notaires en matière de protection du patrimoine. Cet encart a été distribué, en français et en anglais, à près d'un million de personnes. Les notaires ont également eu la possibilité d'en distribuer en grand nombre à leur clientèle.

Ce premier geste d'éclat a immédiatement été suivi d'une offensive publicitaire à la télévision, plus particulièrement dans le cadre de l'émission à succès de la Société Radio-Canada, *Tout le monde en parle*. Pendant neuf semaines, le porte-parole

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

publicitaire de la profession, l'humoriste Pierre Lëgaré, a présenté les principaux services offerts par le notaire en matière de protection du patrimoine dans le cadre de capsules de deux minutes.

De plus, des messages d'une durée de 30 secondes ont également été diffusés sur les ondes des autres stations de télévision, jusqu'au 16 mai.

L'Ordre a également soutenu les efforts promotionnels mis de l'avant par les notaires dans les différentes régions du Québec. Ainsi, pendant neuf semaines, la Chambre des notaires a fait paraître une publicité et des communiqués dans plus d'une quarantaine d'hebdomadaires.

Enfin, une nouvelle brochure sur le rôle du notaire en matière de protection du patrimoine a été produite pour la clientèle des études notariales et le site Internet de l'Ordre a été refait afin de l'adapter aux nouvelles orientations publicitaires de la profession.

Bien que les premières réactions des notaires et du public laissent entrevoir un grand succès, une évaluation exhaustive des retombées de cette vaste campagne de promotion sera réalisée et devrait permettre aux dirigeants de l'Ordre d'établir la stratégie et les actions à mettre de l'avant pour l'automne 2005.

Conférences sur la médiation civile et commerciale

En collaboration avec la Fédération des Chambres de commerce du Québec, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec ont mis sur pied une série de sept conférences pour faire connaître aux gens d'affaires les avantages de recourir à la médiation pour résoudre un conflit. Ainsi, le notaire Daniel Tousignant et l'avocate Hélène de Kovachich ont eu l'occasion de sensibiliser les membres des Chambres de commerce de Saint-Georges, Rivière-du-

Loup, La Pocatière, Thetford Mines, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville et de Montréal-Nord aux vertus de la médiation civile et commerciale et à la pertinence d'inclure une clause de médiation dans les contrats d'affaires.

Cette série de conférences ayant connu un beau succès, le Barreau et la Chambre ont convenu de poursuivre l'expérience à l'automne 2005 et de rencontrer les membres de six autres chambres de commerce.

Campagne sur les dons planifiés

Au printemps 2004, la Chambre des notaires du Québec a été associée au lancement de la campagne *Un héritage à partager*. Quelque 140 organismes de bienfaisance ont participé à cette activité qui vise la promotion du don planifié et du legs testamentaire. L'Ordre a été l'un des partenaires majeurs de cette campagne présidée par la lieutenant-gouverneure du Québec, Lise Thibault.

Programme Vers le Pacifique

Depuis maintenant sept ans, la Chambre des notaires est associée au Centre international de résolution et de médiation (CIRCM) pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Les notaires ont la possibilité de s'impliquer dans la promotion et le développement du programme *Vers le Pacifique* en participant à un programme de reconnaissance des élèves médiateurs et des écoles. En juin 2004, c'est plus de 150 notaires qui ont ainsi visité quelque 200 écoles du Québec pour remettre un certificat et une épinglette aux 1 400 élèves qui ont joué le rôle de médiateur.

Collaboration avec le canal VOX

Au cours des deux dernières années, l'Ordre a été associé au canal VOX pour la diffu-

sion d'une série de 26 émissions d'une heure sur le droit et la justice. Diffusée chaque semaine dans toutes les régions du Québec, cette émission qui rejoint près de 175 000 téléspectateurs, est animée par les notaires Sophie Ducharme et David Dolan.

Programme GO

Au cours de l'exercice 2004-2005, le responsable des communications a été associé aux activités de promotion afin d'inciter les notaires à s'inscrire au programme de gestion GO.

Édition des textes de nos rapporteurs au congrès de l'UINL

Le responsable des communications a coordonné l'édition (relecture, correction, mise en page et impression) des textes rédigés par les trois rapporteurs de la Chambre des notaires du Québec au congrès de l'Union internationale du notariat latin qui a eu lieu à Mexico, en octobre 2005.

Entracte

Le secteur des communications a produit 12 numéros du journal mensuel de l'Ordre. Ainsi, au cours du dernier exercice, plusieurs préoccupations de la profession ont fait l'objet d'articles et de reportages. Mentionnons notamment la protection du patrimoine, la coopération internationale, l'inspection professionnelle, l'adoption internationale, l'implication sociale et communautaire de notaires et les orientations stratégiques et budgétaires de l'Ordre.

Salons et expositions

En 2004-2005, les notaires ont participé à plusieurs salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une vingtaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Relations canadiennes et internationales

Le responsable des communications agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure entre autres responsabilités le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la Présidence. (Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.)

Perspectives 2005-2006

Pour le secteur des communications, le suivi des activités de communication et de publicité liées à la protection du patrimoine de même que la mise en branle de l'organisation du prochain congrès triennal de l'Ordre qui aura lieu en septembre 2006 au Manoir Richelieu constitueront les priorités pour l'exercice financier 2005-2006.

The first part of the paper discusses the importance of understanding the underlying mechanisms of the observed phenomena. This is followed by a detailed analysis of the data, which reveals several key findings. The results indicate that the proposed model is highly effective in capturing the essential features of the system under study. Furthermore, the analysis shows that the model's performance is robust across different parameter settings and data distributions. The final section of the paper concludes with a summary of the findings and suggests directions for future research.

The second part of the paper focuses on the theoretical aspects of the problem. It begins by introducing the relevant concepts and definitions. This is followed by a rigorous proof of the main theorem, which establishes the validity of the proposed model. The proof is based on a series of lemmas and propositions, which are carefully derived from the underlying principles of the theory. The final part of the section discusses the implications of the results and their potential applications in various fields.

The third part of the paper presents a series of experiments designed to evaluate the performance of the proposed model. The experiments are conducted using a variety of datasets and parameter settings to ensure the robustness of the results. The results show that the model consistently outperforms the baseline methods across all tested scenarios. This is attributed to the model's ability to effectively capture the underlying patterns in the data. The experiments also highlight the model's scalability and its ability to handle large-scale datasets efficiently.

The fourth part of the paper discusses the practical applications of the proposed model. It shows how the model can be used to analyze real-world data and extract meaningful insights. The model's ability to handle complex, high-dimensional data makes it particularly suitable for applications in fields such as finance, healthcare, and engineering. The paper also discusses the potential limitations of the model and suggests ways to address them in future work.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Membres en exercice

Au 31 mars 2005, il y avait 3 177 notaires en exercice, soit 1 662 hommes et 1 515 femmes.

Admissions

Au cours du dernier exercice, 57 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Reprise d'exercice

Le Comité administratif a accordé son consentement à 18 demandes de reprise d'exercice.

Révocation de permis

Un permis a été révoqué.

Décès

Cinq notaires en exercice sont décédés au cours de l'année 2004-2005.

Démissions

Quarante-huit dossiers de démission ont été présentés au Secrétaire.

Médiateurs accrédités en médiation familiale

Le nombre de notaires accrédités en médiation familiale s'établit à 141.

Planificateurs financiers

Cent trente-deux notaires sont autorisés à porter le titre de planificateur financier.

AVI-RDPRM

Deux cent quarante-neuf notaires sont actuellement accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers.

AVI-ICPG

Cent cinquante-trois notaires ont été désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'Infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec.

AVI-CCQ

Cent vingt-cinq notaires ont été accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec.

Notaires accrédités en régime de protection

Mille trois cent trente-sept notaires sont accrédités conformément au Règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son incapacité.

Médiateurs aux petites créances

Le Comité administratif a accrédité 420 notaires en vertu du *Règlement sur la médiation des demandes relative aux petites créances* entré en vigueur le 15 octobre 2003. De ce nombre, 117 notaires ont demandé que leur nom soit transmis au ministère de la Justice pour coopérer en cette matière.

Médiateur civil et commercial

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec en médiation civile et commerciale a accrédité 34 notaires.

Signature numérique des notaires

Le Secrétariat a traité 255 dossiers de signatures numériques (émission et révocation) ; 1 984 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2005.

Cessions et dépôt de greffes

Le Comité administratif a accordé sa permission à 59 cessions de greffe.

Notaires honoraires

Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à

24 anciens notaires pour un total de 403 notaires honoraires.

Procurations

Trois cent quatre procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificats d'authenticité

Le secrétariat a émis 4 909 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Gardes provisoires

Treize nouvelles gardes provisoires ont été émises et 145 renouvellements ont été effectués par rapport à 14 et 159 pour la même période l'an dernier.

Programme d'aide à la parentalité (PAP)

Depuis la mise en vigueur du programme d'aide à la parentalité, en septembre 2004, le Secrétaire a accepté 10 demandes pour un montant totalisant 51 000 \$.

Auditions

Dans le cadre de l'application de l'article 12 de la *Loi sur le notariat*, le Comité administratif a convoqué 11 personnes pour 7 demandes de reprise d'exercice, deux demandes d'inscription au stage de formation professionnelle et deux d'équivalence de formation.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le processus de conciliation des comptes des notaires a pour but de régler à l'amiable un différend entre un client et un notaire relativement aux honoraires facturés par ce dernier. Au 1^{er} avril 2004, 49 dossiers de conciliation étaient en traitement. Pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, 173 demandes de conciliation ont été déposées.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Au cours de cette même période, 184 dossiers (222 l'an dernier) ont été réglés de la façon suivante :

- 26 ont été jugés irrecevables ;
- 30 ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies ;
- 116 ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable ;
- sept ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation ;
- cinq dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 38 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2005. Cinq dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage, lesquels se sont ajoutés aux six dossiers déjà en traitement au 1^{er} avril 2004 ; cinq audiences ont été tenues devant le conseil d'arbitrage et sept sentences arbitrales ont été rendues ; un dossier a fait l'objet de règlement avant audition ; au 31 mars 2005, trois dossiers étaient toujours en traitement.

Enfin, le Secrétaire n'a reçu aucune demande de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires.



10

RAPPORTS DES DIRECTIONS

Au 1^{er} avril 2004, 497 dossiers d'enquête étaient en cours de traitement. Par ailleurs, 1 076 dossiers d'enquête ont été ouverts en 2004-2005. Ces dossiers ont été ouverts à la suite de 974 demandes d'enquête provenant du public, 22 de notaires et 36 du Comité d'inspection professionnelle. Quarante-quatre ont été ouverts par le syndic.

Sept cent cinq dossiers d'enquête ont été fermés en 2004-2005 : 291 demandes se sont avérées non fondées ; 262 dossiers ont été réglés à la suite d'une intervention du syndic ou des adjoints ; 57 étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire ; 60 notaires ont reçu un avertissement ; six dossiers ont fait l'objet d'une conciliation de la part du syndic ; cinq dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle ; un dossier a été ouvert par erreur ; six autres ont été réglés à la suite d'un engagement de la part du notaire à se conformer à la réglementation en vigueur ; un dossier a été acheminé à une autre direction ; trois demandes d'enquête ont été retirées ; un

dossier était irrecevable et enfin, cinq dossiers sont toujours en suspens.

Au 31 mars 2005, 868 dossiers étaient encore ouverts, dont 684 à l'étape d'enquête, 84 faisant l'objet de plainte disciplinaire en cours et 100 étaient à l'étape du processus de révision.

Perquisitions

Au cours de l'exercice, le syndic ou l'un de ses adjoints ou un syndic correspondant était présent lors de 13 perquisitions faites par les autorités policières à la suite de l'émission de mandats à cet effet.

Prévention et information

Au cours du dernier exercice financier, le syndic et ses adjoints ont apporté une attention particulière au phénomène de la fraude immobilière. Le syndic et ses adjoints sont intervenus de façon spécifique auprès de certains notaires qui ont été impliqués dans des transactions frauduleuses et d'une façon générale et préventive auprès de tous les

notaires au moyen d'un communiqué conjoint du syndic et du directeur de l'inspection professionnelle à ce sujet.

Syndics correspondants

Au cours de l'exercice 2004-2005, sous la supervision du Syndic et de ses adjoints, 74 mandats ont été confiés à des syndics correspondants, mandats qui portaient tant sur l'assistance dans certains dossiers d'enquête qu'au niveau de l'exécution de mandats de perquisition par les autorités policières.

Plaintes disciplinaires

Un total de 26 plaintes disciplinaires ont été déposées par le syndic et ses adjoints au cours de l'exercice. La nature de ces plaintes disciplinaires est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, la direction a procédé à l'inspection régulière de 478 notaires et à 121 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss. Pour plus de détails sur la nature de ces inspections, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité d'inspection professionnelle.

En 2004-2005, la direction a participé à une rencontre dans le cadre du Forum de l'inspection professionnelle au sein du CIQ. Cette rencontre d'information s'adressait aux inspecteurs et aux membres du Comité d'inspection professionnelle des ordres professionnels du Québec.

La direction a également rencontré les inspecteurs et les membres du Comité d'inspection professionnelle de certains ordres

professionnels afin de partager son expertise. Il s'agit de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

En novembre 2004, la direction a aussi participé à colloque sur les fraudes immobilières, événement organisé par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ).

Enfin, un inspecteur a participé à la formation aux stagiaires en notariat dans le cadre du programme mis de l'avant par la Direction du développement de la profession.



SERVICES JURIDIQUES

La direction a poursuivi son travail de mise à jour des règlements de l'Ordre à la suite de l'adoption et de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le notariat*. L'exercice a aussi été ponctué de nombreux échanges de commentaires entre l'Office des professions et l'Ordre sur un certain nombre de projets de règlements.

Travaux réglementaires

Au cours de l'exercice, le *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donne droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels à l'article 1.18 qui concerne la Chambre des notaires, est entré en vigueur le 15 avril 2004. Ces modifications visaient à mettre à jour la liste des diplômes donnant ouverture à l'obtention du permis de l'Ordre et plus particulièrement d'y ajouter le Baccalauréat en droit délivré par l'Université du Québec à Montréal.

La direction a aussi collaboré avec la Direction du développement de la profession à la rédaction d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats*

donnés en prévision de l'incapacité et de modifications à la Loi sur le notariat en vue de créer un registre des consentements aux dons d'organes et de tissus.

Le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* est entré en vigueur le 9 septembre 2004.

Les règlements qui devraient entrer en vigueur au cours de l'exercice 2005-2006 sont le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société*, le *Règlement modifiant le Code de déontologie des notaires concernant l'exercice en société*, le *Règlement modifiant le Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité*, le *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires* et le *Règlement sur les greffes des notaires*.

Exercice illégal

Au cours de l'exercice financier, dix dossiers d'exercice illégal ont été ouverts pour enquête. À la suite de l'envoi de mises en demeure dans certains dossiers, les contrevenants ont cessé les pratiques

reprochées. Cependant, des accusations d'exercice illégal ont été portées dans un dossier. Au terme du procès, l'accusé a été reconnu coupable sous 10 chefs d'accusation et a été condamné à 6 000 \$ d'amendes ainsi qu'aux frais.

Recouvrement

Au cours du dernier exercice, le recouvrement des sommes payées par le Fonds d'indemnisation a totalisé 19 425 \$ alors que le recouvrement des frais et amendes imposés par le Comité de discipline a totalisé 76 380 \$.

Planification financière

La convention intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre des notaires a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2005.

Demandes péremptoires

Des négociations ont lieu avec le ministère du Revenu du Québec afin de protéger le secret professionnel dont bénéficient les clients de notaire à l'égard des demandes péremptoires, émanant de ce ministère.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Au cours de l'année 2004, la Chambre des notaires a perçu des revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicomis des notaires de 9 753 283 \$, soit une baisse de 1 867 306 \$ comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par une diminution des taux d'intérêts, et ce, même si les ententes avec les institutions financières ont été améliorées. En 2004, 39,9 milliards de dollars ont été déposés par les notaires, comparativement à 34,2 milliards de dollars en 2003.

Par ailleurs, la Direction des services administratifs a préparé les prévisions budgétaires 2005-2006. Le budget est marqué par une baisse anticipée de 11 % des revenus générés par les comptes en fidéicomis pour un montant de huit millions de dollars. Cette baisse de revenu est basée sur l'anticipation de la baisse du niveau d'activités dans le secteur de l'immobilier. Le montant de la cotisation annuelle demeure identique. Les revenus consolidés se chiffrent à 17,1 millions de dollars. Les dépenses sont inférieures de 0,6 % à celles de l'exercice précédent pour un total de 16,1 millions de dollars.

Ressources humaines

En juillet 2004, la Chambre des notaires et le syndicat représentant les notaires ont signé une nouvelle convention collective dont l'échéance est le 31 mars 2007. La négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés de bureau qui arrivait à échéance le 31 mars 2004 a donné lieu à 12 rencontres entre l'employeur et le syndicat dont les quatre dernières se sont déroulées en présence d'un conciliateur du ministère du Travail.

Au cours de l'exercice 2004-2005, d'importants changements ont été apportés au programme d'assurance collective des employés de la Chambre des notaires. Le régime d'assurance est maintenant contributif et certaines protections ont été modifiées. De plus, la Chambre a confié la gestion à un nouvel assureur à la suite d'un processus d'appel d'offres.

Optimisation des processus

Depuis février 2005, la Direction services administratifs est responsable de la coordination de cet important exercice qui consiste à revoir l'ensemble des processus d'affaires de la Chambre des notaires en vue d'améliorer et de maintenir par la suite le service à la

clientèle. Les premiers travaux ont débuté à la Direction de l'inspection professionnelle.

Intégration des technologies

La Direction a été associée à l'implantation du nouveau système comptable, du système de traitement des cartes de crédit, du module de *Facturation* pour le secteur de la formation, du module de *formation*, de l'application de gestion des banques de données du Centre de documentation et du module *Étude et sociétés* du registre notarial. De plus, la Direction a produit les analyses fonctionnelles pour l'inscription annuelle par Internet, pour les rapports de statistiques pour le secteur de la formation et pour le module *Discipline* dans Eurêka, une banque de données à la Chambre des notaires.

Perspectives 2005-2006

En plus de finaliser la négociation avec les employés de bureau, la Direction des services administratifs se penchera sur le dossier de la relocalisation des bureaux de la Chambre des notaires et poursuivra les travaux pour l'optimisation des processus d'affaires.



DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation et aux stages, au Centre de documentation et la gestion documentaire, à la recherche et au développement, aux publications de même qu'aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats données en prévision de l'incapacité.

Formation préadmission et stage

La direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la conception de nouveaux thèmes pour les séminaires d'intégration, la mise à jour des documents pédagogiques, les relations avec les maîtres de stage et les superviseurs, la participation aux cérémonies d'assermentation et les nombreuses rencontres avec les étudiants inscrits au programme de droit notarial.

Au 31 mars 2005, la direction avait reçu 102 demandes d'inscription au stage pour l'exercice 2005-2006.

Par ailleurs, une révision complète des instruments pédagogiques utilisés dans le cadre du programme de stage a été effectuée (guide de stage, charte de compétences, documents de cours, formulaires d'évaluation ponctuelle et finale, etc.).

Dans le cadre de la révision des programmes de diplôme de droit notarial, une formation sur la « méthode des cas » a été élaborée en collaboration avec l'École des hautes études commerciales.

Programme de formation continue

Au cours du dernier exercice, la direction a organisé deux sessions de cours de perfectionnement et plusieurs sessions de formation touchant les sujets suivants : une formation sur les procédures non contentieuses, une formation en médiation familiale, une formation pour les membres du Comité de discipline, une formation conjointe notaire et arpenteur-géomètre, une formation sur des thèmes liés à la protection du patrimoine.

De plus, dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la direction a supervisé les programmes de formation en gestion opérationnelle. Jusqu'à maintenant, 208 études ont suivi cette formation.

Quant au programme d'aide à la spécialisation, 24 nouvelles demandes ont été acheminées à la direction au cours du dernier exercice.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du dernier exercice, les juristes à la Direction du développement de la profession se sont penchés sur de nombreux dossiers et projets de réglementation. Soulignons notamment :

- Loi M-37 Hydro-Québec
- Exercice illégal de la profession d'avocat
- Révision des honoraires des notaires à l'Aide juridique
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Prescription acquisitive
- Loi sur le courtage immobilier
- Projet de règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société
- Encadrement des consultants en immigration

- Projet de loi 41 – Loi modifiant le Code des professions
- Projet de loi 54 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- Projet de loi 59 – Loi modifiant le Code civil relativement au mariage
- Projet de loi 62 – Loi sur les compétences municipales
- Projet de loi 72 – Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
- Projet de loi 75 – Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations
- Projet de loi 76 – Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives
- Projet de loi 77 – Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu
- Projet de loi 80 – Loi modifiant la Loi sur la police
- Projet de loi 83 – Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- Projet de loi 86 – Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives
- Projet de loi 88 – Loi sur la sécurité privée
- Projet de loi 195 – Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite
- Projet de loi 197 – Loi facilitant les dons d'organes
- Projet de loi C-21 – Loi régissant les organisations à but non lucratif et les autres organisations sans capital-actions
- Projets de loi C-37 et S-10 – Loi d'harmonisation no. 2 du droit fédéral avec le droit civil

Regroupement

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la Direction coordonne le programme d'aide au regroupement. Depuis le début du programme en 2000, 129 dossiers de regroupements ont été traités par la direction.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Collection documentaire

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de 141 volumes. La collection comprend maintenant 6 065 monographies et 350 titres de périodiques et mises à jour. Quant au traitement de la documentation, le contenu de la banque du Centre est de 20 395 fiches documentaires.

Service à la clientèle

Le Centre de documentation a répondu à 2 531 demandes de recherches documentaires effectuées dans les banques de données du Centre de documentation et des publications ainsi que dans les banques de données de Quicklaw, Soquij et divers sites Internet. Près de 576 demandes ont été reçues par l'Inforoute notariale.

Répertoire de droit / Nouvelle série

La Chambre des notaires a conclu une entente avec la maison d'édition juridique *Wilson & Lafleur* liée relativement à

la publication, sur support papier dans la Collection Bleue, des ouvrages de doctrine de la Collection Répertoire de droit / Nouvelle série. Cette entente assure une plus grande diffusion des textes de doctrine auprès de la communauté juridique, notamment auprès des universités et de la magistrature. Les notaires, qu'ils soient ou non abonnés à l'Inforoute notariale, pourront donc avoir accès aux textes de doctrine à un coût abordable.

Documentation professionnelle

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le notariat*, le 1^{er} janvier 2002, plusieurs modifications ont été apportées aux règlements. Un nouveau recueil intitulé « Documentation professionnelle – Lois et règlement » a été édité par *Wilson & Lafleur*. Cet outil de travail sera mis à jour périodiquement lors des modifications législatives et réglementaires.

Revue du notariat

Trois numéros ont été publiés au cours de l'exercice.

Service de référence-emploi

Le service a reçu 35 inscriptions de candidats et a traité 55 demandes de référence au cours de cette période.

Promotion de la profession

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la Chambre des notaires du Québec s'est donné comme objectif de recruter plus de 110 notaires annuellement au cours des prochaines années. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont régulièrement mises de l'avant : visites dans les maisons d'enseignements, commandites d'activités parascolaires, publicités dans les publications étudiantes, remises d'un Code civil aux étudiants de première année, lancement d'un concours de négociations commerciales pour les étudiants en droit, organisation de 5 à 7, etc.

REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 190 490 inscriptions de testaments ont été effectuées, comparativement à 180 972 pour l'exercice précédent. Par ailleurs, 47 796 certificats de recherche de testaments ont été émis par les Registres.

Le personnel des Registres a effectué 110 878 inscriptions de mandats, comparativement à 102 801 pour l'exercice précédent. De plus, certificats de recherche 2 454 de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

ACDI-Roumanie

Au cours du dernier exercice, la direction a supervisé l'organisation d'un stage de 14 jours au Canada pour une délégation de 12 notaires roumains et deux notaires bulgares. L'objectif de ce stage était de permettre à ces notaires d'approfondir leurs connaissances du notariat québécois, le fonctionnement des différents organismes gouvernementaux étroitement liés à la pratique notariale et de les familiariser à la gestion d'une étude notariale.

En mars 2005, la direction a également coordonné l'organisation d'une mission de notaires québécois en Bulgarie dont l'objectif visait à sensibiliser les notaires de ce pays à la pratique notariale en économie de marché. Les conférences portaient sur les mécanismes de protection du public, l'assurance responsabilité professionnelle, le fonds d'indemnisation et les champs de pratique non traditionnels.

La direction a aussi assuré la rédaction, la traduction et la publication d'un livre

portant sur la profession notariale au Québec. Distribué à tous les notaires bulgares, ce document traitait notamment de la formation professionnelle, les structures et le fonctionnement d'un ordre professionnel, les stratégies de marketing, la déontologie, le contrôle de la profession, l'informatisation, l'assurance responsabilité professionnelle et l'indemnisation.

En avril 2005, la direction a tenu la dernière activité de ce programme à Bucarest où un séminaire de deux jours a eu lieu. Il portait sur différents aspects de la pratique notariale en économie de marché.

Enfin, la direction a publié trois livres sur le notariat : *Notions de droit québécois et modèles d'actes notariés*, *La notaire dans une économie de marché* et *Guide de gestion d'une étude de notaire au Québec*. Ces livres ont été distribués aux notaires roumains et à plusieurs institutions gouvernementales de ce pays.

ACDI-Chine

En juin 2004, la direction a accueilli une délégation de 10 notaires en provenance de diverses régions de la Chine. L'objectif de cette activité était de familiariser les collègues chinois à la pratique notariale occidentale dans une économie de marché.

En septembre 2004, la direction a coordonné l'organisation d'une seconde mission en Chine. Cette activité aura permis aux notaires québécois d'en apprendre davantage sur le système notarial chinois et de mieux cerner leurs besoins pour d'éventuels projets à venir.

Enfin, la direction a produit un livre en mandarin sur le notariat en économie de marché. Plus de 1 000 copies ont été distribuées. Ce document traitait de la structure et du fonctionnement d'un ordre professionnel, de la formation notariale, de la déontologie et de l'éthique, de l'informatisation, de l'assurance responsabilité professionnelle, du fonds d'indemnisation et des stratégies de communication.

Au cours du dernier exercice, la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche a procédé au réenregistrement de Notarius à la norme ISO 9001-2000 pour une autre période de trois ans à la suite d'un audit effectué en janvier 2005. Cette année encore, aucune non-conformité dans l'application des procédures établies n'a été relevée.

Par ailleurs, Notarius a conclu une entente avec Émergis afin d'héberger et de diffuser des modèles d'actes avec signets dans la section réservée de l'Inforoute notariale sécurisée. Par conséquent, les abonnés de l'Inforoute notariale peuvent télécharger ces modèles d'actes avec signets pour les importer sur la plate-forme immobilière d'Émergis et ainsi permettre leur publication au Registre foncier.

Une entente a également été conclue avec l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) pour offrir le service conseils et achats, et ce, pour le bénéfice des membres de l'ACAIQ.

En 2004-2005, de nouvelles clientèles ont joint Notarius afin de pouvoir profiter du service de signature numérique. Il s'agit des arpenteurs-géomètres du Québec, des technologues professionnels du Québec, des évaluateurs agréés du Québec ainsi que l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Développement

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'équipe de développement de Notarius a conçu et réalisé les sites suivants :

- *Compte rendu électronique Registres*, accessible à partir de la page d'accueil de l'Inforoute notariale. Ce site permet aux notaires de récupérer et consulter les

comptes rendus électroniques d'inscription des Registres des dispositions testamentaires et des mandats

- *Disponibilité des services de l'Inforoute notariale sécurisée*. Visant à informer la clientèle de l'interruption de service de l'Inforoute notariale pour mises à jour des publications, panne de systèmes, etc.
- *Droit civil en ligne*. Système permettant aux abonnés d'accéder au site Droit civil en ligne sans frais supplémentaires.
- *Registres des testaments et des mandats du Québec*. Réalisation du nouveau site RDTMQ www.cdn.org/rdtmq/fr
- *Implantation de la phase 2 du projet de numérisation des rapports testaments et mandats du RTM*. Avec cette implantation, les rapports de testaments et de mandats transmis électroniquement sont numérisés et accessibles par le biais du Système des registres.
- *Programme GO*. Intégration de la gestion de codes d'accès liés à ce programme.
- *Échanges électroniques avec la Chambre des notaires*. Revue de l'architecture des services d'échanges électroniques avec les notaires et partenaires pour favoriser la sécurité des données qui résident et transigent sur les serveurs de la Chambre des notaires.
- *Bilan patrimonial*. Ajouter au Système des registres afin de permettre aux notaires l'enregistrement des bilans patrimoniaux. De plus, une refonte visuelle du site Web de la Chambre des notaires www.cdnq.org/ a été exécutée à la suite de la sortie de ce nouveau service.

Service conseils et achats

- Développement de l'offre de produits et de services offerte aux membres de la Chambre des notaires au cours de l'année 2004.

- Accroissement du volume d'achat de la part de la clientèle notariale totalisant environ 600 000 \$ durant l'année 2004, dont des économies de 195 000 \$ réalisées par les notaires.
- Présentation de l'offre de service du Service conseils et achats à d'autres clientèles, dans le but d'accroître le pouvoir d'achat et ainsi offrir des escomptes accrus aux notaires.
- Promotion d'offres de service par la diffusion sur le Web d'un catalogue électronique, par l'envoi d'offres ponctuelles à la clientèle par l'entremise du courrier électronique ainsi que par la rédaction de certains articles dans le journal *Entracte*.

Technologies de l'information

Pour l'exercice 2004-2005, il faut souligner quelques réalisations majeures au secteur des technologies :

- Migration de l'autorité de certification et des répertoires LDAP à Windows 2000 et déménagement du site primaire du Centre de certification du Québec ;
- Mise en place de la solution anti-pourriels et antivirus SOPHOS pour tous les notaires du Québec détenant une adresse courriel notarius.net. ;
- Élaboration de la politique de sécurité de Notarius (TSIN) inc. ;
- Préparation et présentation à la Chambre des notaires du plan d'affaires relativement aux audits technologiques. Près de 50 audits ont été réalisés auprès des notaires un peu partout au Québec dans la phase initiale du projet ;
- Implantation des premières phases de la refonte de l'Inforoute notariale ;
- Analyse de l'infrastructure téléphonique de Notarius et de la Chambre des notaires ;
- Migration du serveur Oracle du RTM à RedHat ES 3.0 et Oracle 9i.



RAPPORTS DES COMITÉS



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inspections régulières

Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicomis de 478 notaires.

Inspections sur la comptabilité en fidéicomis

Les inspecteurs ont procédé à deux inspections complètes et à 119 inspections de contrôle sur la comptabilité en fidéicomis.

Inspections rapprochées

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que 14 notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée avec ou sans avis, qu'un notaire devait faire l'objet d'une inspection sur la comptabilité en fidéicomis et que quatre notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle sur la comptabilité en fidéicomis.

Enquête sur la compétence

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à quatre enquêtes sur la compétence qui seront faites au cours de l'exercice 2005-2006.

Lettres d'avertissement et de mécontentement par le Comité

Le Comité a décidé, par résolution, d'adresser une lettre d'avertissement aux 53 notaires concernés.

Convocation devant le président du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, le Comité a exigé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre quatre notaires.

Dossiers transmis au syndic

Dans 79 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions.

Recommandation au Comité administratif

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont acheminé des recommandations au Comité administratif dans six dossiers.

Dossiers transmis par le syndic

Au cours de l'exercice, cinq demandes d'inspection ou d'enquête sur la compétence ont été reçues du syndic ; elles ont été étudiées par le Comité d'inspection professionnelle.

Programme d'inspection pour l'exercice 2005-2006

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2005-2006 en

maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection date de quatre ans et plus.

Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2005-2006, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicomis (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections.

Pour le prochain exercice, le Comité assurera le suivi de tous les rapports annuels en fidéicomis produits pour l'année 2004, en concertation avec les services administratifs. De plus, les notaires dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 27 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 26 plaintes proviennent du syndicat et l'une d'entre elles est une plainte privée. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéjussement des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Comité de discipline

Au cours de l'exercice, 46 décisions ont été rendues par le Comité de discipline concernant 39 dossiers et trois décisions ont été rendues par le Tribunal des professions. Certaines décisions portent sur la culpabilité,

d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé et quelques-unes sur différentes requêtes. Plusieurs dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées

Une plainte privée a été rejetée par le Comité de discipline. Deux décisions en rejet de la demande de retrait font l'objet d'une requête en permission d'en appeler.

Condamnations prononcées

Des radiations temporaires variant d'une semaine à cinq ans ont été imposées dans sept dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans sept décisions. Une radiation provisoire a été rendue dans deux dossiers ; une

COMITÉ DE DISCIPLINE

radiation permanente et une révocation du permis ont été rendues dans un dossier ; des amendes variant de 600 \$ à 4 000 \$ ont été imposées dans 23 dossiers, totalisant 91 000 \$; huit décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement ; enfin, des réprimandes ont été imposées dans neuf dossiers.

Appels

Trois appels ont été logés au Tribunal des professions concernant deux dossiers ; deux décisions disciplinaires ont fait l'objet d'une requête en permission d'en appeler au Tribunal des professions ; un jugement du Tribunal des professions a fait l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure par l'intimé.

Nombre de demandes de révision reçues

56

Nombre de demandes de révision présentées

60

Nombre de demandes de révision retirées

2

Nombre de demandes de révision en cours

5

Avis émis

Des soixante demandes présentées, soixante ont été étudiées et complétées. Aucune demande n'a été reportée à une réunion subséquente au cours de l'année. Le Comité a émis les avis suivants :

- le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans soixante dossiers ;
- le Comité a conclu de suggérer au syndicat ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête dans aucun dossier ;
- le Comité a conclu de ne référer aucun dossier au Comité d'inspection professionnelle.

COMITÉ DE RÉVISION

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales et l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2005.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2005-2006. Cet avis se détaille comme suit :

- Que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant ;
- Que pour l'exercice 2005-2006, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicomis des notaires, subiront une baisse d'environ 1 million et demi de dollars ;
- Que malgré cette situation, le Fonds d'études notariales maintiendra sa capi-

talisation à son niveau actuel compte tenu de la gestion plus serrée des dépenses, des rendements sur les placements, des réserves accumulées et des ententes avec les institutions financières ;

- Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2° de la *Loi sur le notariat*.

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, 106 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 393 754,78 \$.

Quatorze réclamations concernant 14 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 92 réclamations concernant 55 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

Réclamations présentées

Le Comité a analysé ou complété l'étude de 105 dossiers concernant 68 notaires. De ces 105 dossiers, 90 se rapportent à des réclamations de moins de 1 000 \$.

Réclamations acceptées

Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 13 dossiers de réclamation concernant 12 notaires, dont 12 en partie seulement et totalisant

3 157,50 \$ (424,55 \$ acceptation totale et 2 712,95 \$ acceptation partielle).

En vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*, pour des réclamations n'excédant pas la somme de 10 000 \$, le Comité a accepté 73 dossiers de réclamations concernant 42 notaires dont 49 en partie seulement et totalisant 27 122,08 \$ (12 626,62 \$ acceptation totale et 14 495,46 \$ acceptation partielle).

Réclamations refusées

Le Comité a recommandé au Comité administratif de refuser 17 réclamations concernant 16 notaires, dont 12 en partie seulement pour une somme totale de 111 300,64 \$ (84 152,88 \$ refus total et 27 147,76 \$ refus partiel).

Le Comité a refusé 63 réclamations concernant 46 notaires, dont 49 en partie seulement, pour une somme totale de

20 889,88 \$ (9 028,47 \$ refus total et 11 861,41 \$ refus partiel).

Réclamations retirées

Au cours de l'exercice, 16 réclamations concernant 15 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 749 225,39 \$, soit un dossier concernant un notaire en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 15 dossiers concernant 14 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

Indemnités payées

Pour cette période, 86 indemnités ont été payées concernant 54 notaires et totalisant une somme de 47 299,08 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicomis n'a servi au paiement des réclamants.

COMITÉ DE PLACEMENTS

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a examiné avec beaucoup d'attention la situation de la gestion des actions internationales. En effet, en 2004, un changement important est survenu chez le gestionnaire de cette catégorie d'actions. Des mesures ont été prises rapidement pour corriger la situation et éviter qu'il y ait un impact sur les honoraires de gestion.

Par ailleurs, le Comité s'est assuré du respect des politiques de placement par les gestionnaires. Il les a notamment rencontrés afin d'obtenir des explications quant aux résultats obtenus et aux orientations de gestion pour les prochains trimestres.

Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2004-2005 ont été excellents, ce qui aura permis à la Chambre des notaires d'obtenir des revenus plus importants que prévus au niveau des placements. Malgré

cela, le gestionnaire des actions n'a pas atteint l'objectif prévu à la politique par rapport aux indices de référence.

Pour le prochain exercice, le Comité analyse la possibilité de faire un appel d'offres pour la gestion des placements en actions, ce qui va nécessairement impliquer une révision des politiques de placement des différents fonds de la Chambre des notaires.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Comité des communications a principalement été associé à la réalisation des activités de communication et de publicité liées à la mise en marché du nouveau positionnement de la profession en matière de protection du patrimoine.

Afin de moderniser la promotion des services dits traditionnels offerts par les notaires québécois, le plan de développement stratégique de la Chambre des notaires du Québec met l'accent sur le rôle du notaire en matière de protection du patrimoine. Il s'agit en fait d'un concept intégrateur qui regroupe l'ensemble des services en droit des personnes et de la famille offerts par le notaire. C'est également un concept qui permet de positionner la profession dans les services juridiques liés à la gestion des biens et de la qualité de vie.

Le Comité des communications a donc été associé de près à toutes les étapes de la mise en marché de ce nouveau concept, tant en ce qui concerne les activités et les outils de communications élaborés pour les notaires que pour les activités publicitaires visant à sensibiliser la clientèle et le public. Parmi ces activités, soulignons les suivantes :

- réalisation d'une vaste étude de marché pour mesurer l'intérêt de la population et des notaires face à ce concept ;
- élaboration des stratégies de communication et de publicité ;
- sélection des médias et rédaction des différents messages publicitaires diffusés à la télévision et dans les hebdomadaires régionaux ;
- rédaction des textes pour la production d'un encart spécial dans les quotidiens ;
- production d'une pochette d'information à l'intention des notaires ;
- production d'une brochure sur la protec-

tion du patrimoine à l'intention de la clientèle des notaires.

Dès la fin de la campagne publicitaire, prévue le 16 mai 2005, une évaluation exhaustive de nos différentes actions sera réalisée afin d'en mesurer les retombées auprès des notaires et du public. Par la suite, des recommandations seront acheminées aux dirigeants de l'Ordre concernant la stratégie à adopter et les actions à mettre de l'avant pour le prochain exercice financier.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication mises de l'avant par la Chambre des notaires au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.



11.8

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

Le mandat de ce comité est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires. Plus spécifiquement, il a pour fonction de revoir, à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas

échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau. Au cours du dernier exercice, le Comité a pris connaissance d'un document de travail à l'intention des intervenants dans la réforme des diplômes de droit notarial.



11.9

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le Comité s'est prononcé sur la pertinence et la faisabilité de lancer un concept portant sur la protection du patrimoine et l'inventaire notarié auprès des notaires à l'occasion des Cours de perfectionnement du notariat à l'automne 2004. Il a également présenté ses recommandations concernant le contenu des sessions de printemps et d'automne 2005 des Cours de perfectionnement. Par ailleurs, dans le but de poursuivre les formations régionales en matière de

protection du patrimoine, le Comité a suggéré plusieurs cours de formation.

Au cours du prochain exercice, le Comité sera appelé à poursuivre le programme de formation en matière de protection du patrimoine et à analyser la faisabilité de la formation pour les notaires par l'entremise de l'Internet



COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Ce comité examine toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Enfin, il formule les recommandations appropriées au Comité administratif.

Au cours du dernier exercice, 55 demandes d'accréditation ont été acceptées. Cent sept projets de stage ont été soumis pour analyse. Deux stages ont été repris après avoir été interrompus en raison de la poursuite d'études universitaires. Un stage a été

interrompu et deux changements de milieu de stage ont été autorisés. Le Comité a procédé à l'analyse de 62 rapports d'évaluation finale. Dans tous les cas, il a été recommandé au Comité administratif d'émettre une attestation de réussite du stage de formation préadmission.

Sept demandes d'équivalence de formation ont été étudiées pendant cette période. Le Comité a recommandé la délivrance d'équivalence partielle de formation dans tous les cas.

Les deux premières demandes d'équivalence de stage depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les conditions et modalités de*

délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec ont été étudiées par le Comité. Dans les deux cas, les membres ont recommandé la délivrance d'une équivalence partielle de stage.

(Avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* le 9 septembre 2004, le Comité sur les admissions a remplacé le Comité sur les stages de formation professionnelle et le Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis.)



COMITÉ DE RETRAITE

Au cours du dernier exercice, le Comité de retraite a rencontré, à chacune de ses réunions, le gestionnaire de placement afin d'en savoir davantage sur les résultats obtenus et sur les perspectives de rendements des prochains trimestres. Les résultats obtenus de 8,84 % permettent de dépasser l'hypothèse actuarielle sur laquelle est basée la capitalisation du régime. Toutefois, le gestionnaire n'a pas atteint l'objectif de rendement prévu à la politique de placement.

Une formation sur la gouvernance de régime de retraite a été suivie par les

membres du comité. Cette formation a donné lieu à une analyse des éléments touchant cette question et qui sont actuellement existants pour notre régime. Dans les prochains mois, la gouvernance sera au centre des préoccupations des membres, comme pour la majorité des régimes de retraite à prestation déterminée d'ailleurs.

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2004 présentent des résultats très intéressants pour la caisse de retraite qui a connu une croissance de 1 119 498 \$ par rapport à 2003. On remarque d'ailleurs une diminution des dépenses administratives,

notamment pour les honoraires des actuaires. Au cours de l'année, une nouvelle entente a été négociée avec les actuaires pour une période de trois ans.

Le Comité de retraite a fait modifier le régime de retraite en fonction des changements apportés au règlement du régime de retraite tels que décidé par le Comité administratif de la Chambre des notaires. Ces changements visaient essentiellement à introduire un volet flexible au régime.



11.12

COMITÉ DES RELATIONS CANADIENNES ET INTERNATIONALES

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importants, soulignons :

- la Commission spéciale sur les jugements étrangers dans le cadre de la Conférence de La Haye, en avril 2004, à La Haye ;
- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en juin 2004, au Guatemala ;
- la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada – section du droit civil, en août 2004, à Régina (Saskatchewan) ;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en octobre 2004, à Mexico ;
- le congrès de l'Union internationale du notariat latin, en octobre 2004, à Mexico ;
- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en novembre 2004, en Équateur ;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en février 2005, au Costa Rica.



11.13

COMITÉ JEUNESSE

Ce comité a comme mandat de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre concernant la mise sur pied d'un système d'encadrement et d'accompagnement structuré qui facilite l'intégration des jeunes notaires à la profession ; il doit également se pencher sur des programmes et des activités en vue d'assurer l'adéquation de la formation des futurs notaires avec les objectifs de l'Ordre et les besoins du marché ; il a aussi comme mandat de promouvoir une image renouvelée de la profession et donner aux jeunes notaires des outils utiles pour accroître leurs revenus et leur permettre de vivre convenablement de leur profession.

Au cours du dernier exercice, le Comité a participé à l'élaboration d'un guide afin d'aider les jeunes notaires à démarrer leur pratique, à titre de salarié ou de travailleur autonome. De plus, une formation sur l'entrepreneuriat a été élaborée et offerte aux jeunes notaires de la région de Montréal et de Québec. Par ailleurs, dans le but de multiplier les occasions de rencontre entre les jeunes et futurs notaires, le Comité a organisé différentes activités à caractère sociale.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a examiné les états financiers vérifiés de tous les fonds de la Chambre des notaires du Québec pour l'année terminée le 31 mars 2004. Il a recommandé l'adoption des états financiers de la Chambre des notaires au 31 mars 2004, de même que la nomination des mêmes vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Le Comité a examiné et recommandé l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2005-2006. Ces prévisions ont été préparées en tenant compte d'une baisse

importante des activités dans le secteur de l'immobilier, ce qui aura comme impact de diminuer les revenus provenant des comptes en fidéicomis des notaires. Afin de compenser ce manque à gagner, l'orientation budgétaire retenue est de limiter la croissance globale des dépenses à 1 %, et ce, pour les cinq prochaines années.

Enfin, le Comité a examiné les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général de l'exercice 2004-2005.

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES
D'HONORAIRES DES NOTAIRES

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, cinq demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à 11 l'an dernier. Cinq auditions ont été tenues et sept sentences arbitrales ont été rendues ; un dossier a

fait l'objet d'un règlement avant audition. Le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du secrétaire de l'Ordre pour plus de détails au sujet des demandes de conciliation et d'arbitrage reçues.



PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU BUREAU DE L'ORDRE

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Bureau de la Chambre des notaires, sur recommandation du Comité administratif, approuve la proposition de révision des programmes de diplôme de droit notarial telle que présentée par le Comité sur la révision du programme de droit notarial.

BUR-45-14-8

QUE la firme Pricewaterhouse Coopers soit nommée à titre de vérificateur du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004.

BUR-45-14-11

Le Secrétaire déclare élus M^{re} Louise-Marie Lemieux, notaire à Granby, M^{re} Maurice Piette, notaire à Montréal et M^{re} André Lessard, notaire à Chicoutimi, à titre de membres du Comité administratif pour un terme d'un an. Le Secrétaire déclare élue par acclamation Madame Marjolaine Lafortune, à titre de membre du Comité administratif pour un terme d'un an.

BUR-45-15-2

QUE le Bureau de l'Ordre approuve le programme d'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles les membres sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles ainsi que la police d'assurance contenant les garanties y afférentes.

BUR-45-15-7

QUE le Bureau donne son accord de principe au projet de création du Registre des dons d'organes du Québec.

BUR-45-15-8

QUE le Bureau donne son accord au projet de Protection du patrimoine tel que présenté.

BUR-45-15-9.1

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2003-2004, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

Que le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'assemblée générale des notaires la nomination de la firme Harel Drouin - PKE, S.E.N.C. comptables agréés comme vérificateurs pour l'exercice financier 2004-2005 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

BUR-45-15-10

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006 soit établie à 500 \$.

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006 soit établie à 0 \$.

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006, une cotisation spéciale de 100 \$ soit décrétée pour un projet de publicité.

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006, une cotisation spéciale de 30 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide à la parentalité (PAP).

QUE pour l'exercice financier débutant le premier avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006, une cotisation spéciale de 20 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

BUR-45-15-11

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2005, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2005, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	2 700 \$
B	0 \$
C	0 \$

BUR-45-16-7.3

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité.

BUR-45-16-8.2.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires prenne acte de la démission de M^{re} André Auclair, notaire à Laval, au poste d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et que M^{re} Danielle Beausoleil, notaire à Boucherville, soit nommée à ce titre pour la période du premier janvier 2005 au 31 décembre 2006.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU BUREAU DE L'ORDRE

QUE pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, le Bureau de la Chambre des notaires nomme Mark-J. Oppenheim, comptable agréé, au poste d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

QUE pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, le Bureau de la Chambre des notaires nomme M^e Paul Larocque, notaire à Bois-des-Filion, au poste d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

QUE pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, le Bureau de la Chambre des notaires nomme Martin L. Dufresne, vice-président de la firme de gestion de placements Eterna, au poste d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-45-17-7.1

QUE M^e Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, soit déclarée élue par acclamation au poste de Présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

de la Chambre des notaires du Québec pour la période débutant le 1^{er} janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2007.

BUR-45-17-7.2

QUE, sur recommandation du Comité administratif et du Comité de vérification, le Bureau de la Chambre des notaires adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005/2006 telles que présentées.

BUR-45-19-8

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec demande au Gouvernement d'apporter les modifications suivantes à la *Loi sur le notariat* :

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le Règlement modifiant le *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité*.

BUR-45-20-7.2

QUE, sur recommandation du Comité administratif, le Bureau nomme M^e Michel Vermette, notaire à Gatineau, au poste de directeur des Services juridiques de la Chambre des notaires.

BUR-45-20-8

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Comité administratif entérine la proposition du Comité sur la révision du programme de droit notarial à savoir que ce programme soit révisé avec l'approche pédagogique fondée sur la méthode de résolution de problèmes, et il en recommande l'adoption par le Bureau.
CA-45-31-6

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 400 \$ au Collège Ahuntsic pour le Prix de la Chambre des notaires à un stagiaire.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour le Prix Rodolphe Fournier pour l'année 2004, prix de la Chambre des notaires.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 2 000 \$ à la Société de généalogie du Québec pour l'achat de lecteurs pour les recherches dans les microfilms du

Fonds Drouin.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ à la Faculté de droit de l'Université Laval à titre de contribution de la Chambre des notaires pour la tenue d'un colloque international qui se tiendra à Québec, les 20 et 21 septembre 2004.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ à la Fondation Maximilien Caron pour la tenue des 14^e Journées Maximilien Caron qui se tiendront le 16 avril 2004.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 15 000 \$ sur trois ans pour la mise en place de la Revue de prévention et de règlement des différends proposée par la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, le tout selon les modalités à convenir.
CA-45-31-10.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales, une subvention de 16 163,82 \$ à la Faculté de droit de l'Université Laval afin que M^e François Brochu, notaire, prépare une recherche documentaire sur les différents mécanismes de prescription acquisitive employés dans le monde.
CA-45-32-7

QUE le Comité administratif nomme M^e Katya Laprise, notaire à Montréal, et

M^e Maurice Piette, notaire à Montréal, pour représenter la Chambre au Comité conjoint Chambre des notaires et Registre foncier.
CA-45-32-10.4

QUE la Chambre des notaires du Québec autorise Madame Pierrette Brisson, présidente du Comité des organismes accrédités en médiation familiale (COAMF), à signer une convention de subvention avec le ministère de la Justice relativement à la réalisation du projet intitulé « Expérimentation du protocole d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits en médiation familiale. ».
CA-45-34-4.2

QUE la Chambre des notaires accorde un Mérite du CIQ à M^e Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, pour son apport à la profession.
CA-45-34-16.2

QUE le Comité administratif approuve, tel que présenté, le projet de participation de la Chambre des notaires au Concours québécois de l'entrepreneuriat et approuve un budget de 27 500 \$ défrayant le coût des 16 prix régionaux de 1 250 \$, du prix national de 5 000 \$ et des frais d'administration.
CA-45-37-8

QUE le Comité administratif approuve, tel que présenté, le projet conjoint Barreau du Québec/Chambre des notaires du Québec en collaboration avec les Chambres de commerce des régions identifiées pour la promotion de la médiation civile et commerciale pour les gens d'affaires et approuve un budget de 20 000 \$.
CA-45-37-9

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

QUE le Comité administratif nomme M^e Gaétane Baril, notaire à Vanier, pour représenter la Chambre des notaires au Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval.

CA-45-37-17.2

QUE le Comité administratif entérine les recommandations du Comité des communications concernant la prochaine campagne de publicité qui portera sur le concept de protection du patrimoine, le tout tel que présenté.

CA-45-40-3

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004/2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 4 000 \$ représentant la contribution de la Chambre des notaires pour le Cinquantenaire de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, qui se tiendra les 8 et 9 octobre 2004.

CA-45-40-4

QUE le Comité administratif accepte, telle que présentée, la nouvelle proposition de Yvon Blais concernant le projet de Droit civil en ligne qui sera offert gratuitement aux notaires par le biais de l'infonote notariale pour une durée d'un an.

CA-45-43-5.1

QUE le Comité administratif approuve le projet d'optimisation et de continuité des processus pour les directions de la Chambre

des notaires tel que présenté par le Directeur général.

CA-45-43-5.3

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget du Plan d'action, une subvention de 15 000 \$ au Réseau pour l'avenir WSEP, représentant la contribution de la Chambre des notaires pour la publication d'un ouvrage à caractère juridique pour aider les familles ayant un proche présentant une déficience dans le but de planifier l'avenir en cas de décès ou d'incapacité des personnes aidantes.

CA-45-43-12

QUE le Comité administratif nomme M^e Guy Delisle, notaire à Sainte-Foy, à titre de représentant de la Chambre des notaires au Comité du Programme de droit notarial de l'Université Laval et que ce dernier demeure en fonction jusqu'à son remplacement.

CA-45-43-16.3

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005/2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ à l'Association des professeurs et professeurs de droit du Québec pour leur Congrès annuel qui se tiendra à Brownsburg-Chatham, dont l'Hôte est la Faculté de droit d'Ottawa, Section de droit civil, du 15 au 17 avril 2005.

CA-45-49-6

QUE le Comité administratif recommande au Bureau les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005/2006 telles que présentées et recommandées par le Comité de vérification.

CA-45-50-6

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005/2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour le Prix Rodolphe Fournier 2005 de la Chambre des notaires.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005/2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ à l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées pour leur colloque qui se tiendra à Bruxelles, les 20 et 21 mai 2005.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005/2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 000 \$ à la Faculté de droit de l'Université Laval pour la publication d'un ouvrage en l'honneur de M^e François Frenette, notaire à Sainte-Foy.

CA-45-50-9.1

QUE sur recommandation du Comité sur les admissions, le Comité administratif approuve la politique des études telle que présentée.

CA-45-51-3

NOUVEAUX NOTAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2004-2005

Valérie Aubin
Nadine Bebawi
Laurent Benhaim
Sylviane Bernier
Suzie Berthelot
Nancy Bilodeau
Samuel Blais
Marie Rhode Bois
Cindy Boucher
Valérie Boudreau
Marie-Julie Bouffard
Nathalie Bourbonnais
Jonathan Bouret
Jean-François Brunet
Marie-Hélène Brunet
Frank Catalano
Philippe Chevette
Syrma Dakeva
Annick Dalpé

Janie Dauphinais
Marylène Demers
Fanny Déraspe
Sabrina Desgagné
Julie Dusseault
Serge Fernandez
Marie-Ève Fleury
Patrick Fluet
Patricia Fontaine
Isabelle Germain
Nadia Heppell
Sébastien Jacques
Jennifer Kristine Lajoie
Luc Larivée
Amélie Larivière
Karen Lavoie
France Lefebvre
Thierry Lefebvre
Geneviève Legault

Karine Lemay
Sébastien Levasseur
Jaky Lévesque
Joëlle Lupien
Rosalie Marion
Jean-Philippe Martel
David F. Ménard
Jean-François Nolet
Marc Paul-Hus
Francis-Pierre Rémillard
Olivier Rivard
Julie Roberge
Valérie St-Gelais
Sébastien Théorêt
François Thifault
Charles Toupin
Jacinthe Vallée
Karine Vincelette
John Vourakis



ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs.....	2
États financiers	
Résultats.....	3
Bilan.....	4
Évolution des soldes de fonds.....	5
Flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers.....	7 - 18

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **Chambre des notaires du Québec**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 27 mai 2005

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Budget adopté 2005 (note 2)	Réal				
		2005			2004	
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	9 000 000	\$ —	\$ —	\$ 9 753 283	\$ 9 753 283	\$ 11 620 589
Cotisations	1 922 000	1 930 163	—	—	1 930 163	1 923 357
Registres des testaments et mandats	3 500 000	3 586 562	—	—	3 586 562	3 368 308
Placements	1 685 000	40 597	210 689	2 106 714	2 358 000	2 268 282
Formation	340 950	387 457	—	—	387 457	467 249
Publications	117 000	151 107	—	—	151 107	196 146
Autres (note 19)	613 298	606 097	70 035	—	676 132	933 416
	<u>17 178 248</u>	<u>6 701 983</u>	<u>280 724</u>	<u>11 859 997</u>	<u>18 842 704</u>	<u>20 777 347</u>
Charges						
Salaires et charges sociales (note 20)	6 172 812	6 042 536	203 179	159 702	6 405 417	5 879 455
Charge de retraite	315 688	407 700	—	—	407 700	292 100
Subventions Notarius (TSIN) Inc.	156 000	—	—	474 640	474 640	100 000
Subventions autres organismes	105 000	6 000	—	132 564	138 564	455 981
Honoraires professionnels	1 932 432	1 538 397	33 005	148 216	1 719 618	2 104 162
Réclamations (note 10)	500 000	—	(33 133)	—	(33 133)	438 013
Comités	352 200	338 362	17 445	993	356 800	314 775
Déplacements et frais de logistique	411 532	408 899	—	24 295	433 194	733 379
Affiliations et délégations	150 000	245 447	—	—	245 447	264 061
Charges locatives	859 500	885 453	—	—	885 453	808 138
Services informatiques	710 000	686 173	—	—	686 173	602 209
Impression et diffusion électronique	293 000	340 126	—	—	340 126	311 597
Dépenses générales de bureau	909 162	824 002	2 099	116 803	942 904	1 079 551
Publicité et promotion	769 000	1 033 041	—	—	1 033 041	962 694
Mauvaises créances (recouvrées)	33 000	(17 755)	—	—	(17 755)	2 487
Provision pour congrès	40 000	40 000	—	—	40 000	30 000
Frais d'administration	—	(204 422)	84 675	119 747	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	342 561	308 745	—	—	308 745	333 242
Amortissement des actifs incorporels	359 639	324 137	—	—	324 137	352 201
	<u>14 411 526</u>	<u>13 206 841</u>	<u>307 270</u>	<u>1 176 960</u>	<u>14 691 071</u>	<u>15 064 045</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément suivant :	2 766 722	(6 504 858)	(26 546)	10 683 037	4 151 633	5 713 302
Plan d'action (note 12)	<u>1 700 000</u>	<u>1 167 591</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 167 591</u>	<u>1 676 824</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 066 722	\$ (7 672 449)	\$ (26 546)	\$ 10 683 037	\$ 2 984 042	\$ 4 036 478

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Bilan

au 31 mars 2005

	2005				2004
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 11)	1 453 073 \$	101 983 \$	1 177 709 \$	2 732 765 \$	2 524 449 \$
Débiteurs (note 4)	1 783 226	—	—	1 783 226	1 843 821
Intérêts courus	11 470	20 016	738 934	770 420	677 285
Avance interfonds, sans intérêts	1 924 146	—	(1 924 146)	—	—
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 13)	—	—	99 516	99 516	142 611
Frais payés d'avance	511 631	—	—	511 631	415 489
	<u>5 683 546</u>	<u>121 999</u>	<u>92 013</u>	<u>5 897 558</u>	<u>5 603 655</u>
Placements (note 5)	—	3 869 772	37 026 309	40 896 081	38 918 906
Dépôt à terme (note 14)	427 902	—	—	427 902	427 902
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 13)	—	—	44 444	44 444	143 960
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	477 500	—	—	477 500	409 700
Immobilisations corporelles (note 6)	515 237	—	—	515 237	745 190
Actifs incorporels (note 7)	232 001	—	—	232 001	376 415
	<u>1 652 640</u>	<u>3 869 772</u>	<u>37 070 753</u>	<u>42 593 165</u>	<u>41 022 073</u>
	<u>7 336 186 \$</u>	<u>3 991 771 \$</u>	<u>37 162 766 \$</u>	<u>48 490 723 \$</u>	<u>46 625 728 \$</u>
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 9)	1 902 274 \$	339 538 \$	92 407 \$	2 334 219 \$	3 047 833 \$
Provision pour réclamations en cours	—	161 426	—	161 426	242 224
Perçu d'avance - ACDI (note 11)	65 737	—	—	65 737	304 792
	<u>1 968 011</u>	<u>500 964</u>	<u>92 407</u>	<u>2 561 382</u>	<u>3 594 849</u>
Crédit reporté	171 162	—	—	171 162	256 742
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	747 237	—	—	747 237	1 121 606
Affectations d'origine interne	243 153	3 490 807	6 000 000	9 733 960	9 594 379
Non grevés d'affectations	4 206 623	—	31 070 359	35 276 982	32 058 152
	<u>5 197 013</u>	<u>3 490 807</u>	<u>37 070 359</u>	<u>45 758 179</u>	<u>42 774 137</u>
	<u>7 336 186 \$</u>	<u>3 991 771 \$</u>	<u>37 162 766 \$</u>	<u>48 490 723 \$</u>	<u>46 625 728 \$</u>

Au nom du Bureau,

 , président

 , directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

**Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005**

	2005							2004	
	Fonds général			Fonds d'études notariales				Total	
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectation	Total	Affectations d'origine interne	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	1 121 606	77 026	2 868 497	4 067 129	3 517 353	6 000 000	29 189 655	35 189 655	38 737 659
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(632 882)	—	(7 039 567)	(7 672 449)	(26 546)	—	10 683 037	10 683 037	4 036 478
Investis en immobilisations	258 513	—	(258 513)	—	—	—	—	—	—
Affectations d'origine interne (note 18)	—	166 127	(166 127)	—	—	—	—	—	—
Virements interfonds	—	—	8 802 333	8 802 333	—	—	(8 802 333)	(8 802 333)	—
Solde à la fin	747 237	243 153	4 206 623	5 197 013	3 490 807	6 000 000	31 070 359	45 758 179	42 774 137

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005		2004	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Excédent des produits par rapport aux charges	2 984 042	\$	4 036 478	\$
Poste n'impliquant aucun mouvement sur les liquidités				
Amortissement des immobilisations corporelles	308 745		333 242	
Amortissement des actifs incorporels	324 137		352 201	
Amortissement du crédit reporté	(85 581)		(85 581)	
Prestations constituées	(67 800)		(209 600)	
Gain sur la cession de placements	(1 759 070)		(1 567 524)	
	(1 279 569)		(1 177 262)	
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement				
Débiteurs	60 595		(689 823)	
Intérêts courus	(93 135)		64 699	
Frais payés d'avance	(96 142)		(65 280)	
Créditeurs	(713 614)		329 590	
Perçu d'avance - ACDI	(239 055)		41 174	
Provision pour réclamations en cours	(80 798)		(310 024)	
	(1 162 149)		(629 664)	
Flux de trésorerie lié aux activités de fonctionnement	542 324		2 229 552	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Avance à Notarius (TSIN) Inc.	142 611		(141 100)	
Placements	(9 577 697)		(20 396 653)	
Cession de placements	9 359 591		18 678 903	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(78 791)		(157 617)	
Acquisition d'actifs incorporels	(179 722)		(484 089)	
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(334 008)		(2 500 556)	
Augmentation (diminution) nette des liquidités	208 316		(271 004)	
Encaisse au début	2 524 449		2 795 453	
Encaisse à la fin	2 732 765	\$	2 524 449	\$

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits non affectés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent en partie ou en totalité aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre a établi par règlement un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

3. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements à long terme subissent une baisse de valeur durable, une réduction sera comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, 3 ans

Actifs incorporels

Les logiciels et programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 2 ans.

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre a reçu un montant de 855 805 \$ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le Fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 581 \$ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (le Régime) sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ♦ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.

3. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

- ♦ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ♦ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 18 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ♦ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 17.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius (TSIN) Inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 16.

♦ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

♦ Notarius (TSIN) Inc.

Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

3. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

♦ **Corporation de service des notaires du Québec**

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

4. Débiteurs

	<u>2005</u>		<u>2004</u>
Fonds général			
Clients	953 438 \$		1 105 978 \$
Autres débiteurs	488 835		306 176
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée, sans intérêts	4 313		14 402
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêts	313 206		14 661
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	23 434		402 604
	<u>1 783 226 \$</u>		<u>1 843 821 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

5. Placements

	2005				2004			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Unités de caisses communes	—	—	699 658 \$	699 658 \$	—	—	595 765 \$	595 765 \$
Obligations								
Canada	2,55	3,38	616 796	615 550	2,56	2,70	633 816	615 445
Provinces	2,79	3,58	1 104 424	1 108 015	2,99	3,02	1 137 337	1 108 235
Fonds communs	—	—	606 138	589 130	—	—	613 725	590 907
			<u>2 327 358</u>	<u>2 312 695</u>			<u>2 384 878</u>	<u>2 314 587</u>
Actions								
Fonds communs/canadiennes			334 472	287 161			335 906	288 550
Fonds communs/américaines			293 955	290 297			216 389	203 004
Fonds communs/internationales			299 378	279 961			288 036	263 793
			<u>927 805</u>	<u>857 419</u>			<u>840 331</u>	<u>755 347</u>
			<u>3 954 821</u>	<u>3 869 772</u>			<u>3 820 974</u>	<u>3 665 699</u>
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Fonds communs	—	2,42	2 222 656	2 222 656	—	—	1 586 891	1 586 891
Acceptations bancaires	—	—	—	—	0,04	2,24	29 976	29 858
Certificat de dépôt	—	1,00	10 000	10 000	—	1,75	10 000	10 000
			<u>2 232 656</u>	<u>2 232 656</u>			<u>1 626 867</u>	<u>1 626 749</u>
Obligations								
Provinces	2,82	2,59	2 243 638	2 255 500	2,88	2,98	2 046 020	2 016 953
Organismes parapublics	1,42	3,29	213 017	223 600	2,27	2,82	223 549	223 600
Sociétés	2,66	2,68	4 071 904	4 070 721	2,49	3,13	4 044 479	3 958 620
Fonds communs	4,51	3,68	9 933 145	9 524 843	—	—	9 385 397	8 993 707
Caisse commune Natcan	—	5,20	4 763 488	4 729 633	—	—	5 486 451	5 387 837
			<u>21 225 192</u>	<u>20 804 297</u>			<u>21 185 896</u>	<u>20 580 717</u>
Actions								
Actions canadiennes	—	—	8 987 372	8 158 519	—	—	8 489 280	7 871 374
Actions américaines	—	—	2 968 944	2 980 811	—	—	2 312 986	2 226 515
Actions internationales	—	—	3 047 697	2 850 026	—	—	2 932 236	2 947 852
			<u>15 004 013</u>	<u>13 989 356</u>			<u>13 734 502</u>	<u>13 045 741</u>
			<u>38 461 861</u>	<u>37 026 309</u>			<u>36 547 265</u>	<u>35 253 207</u>
			<u>42 416 682 \$</u>	<u>40 896 081 \$</u>	—		<u>40 368 239 \$</u>	<u>38 918 906 \$</u>

a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

c) La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

6. Immobilisations corporelles

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	375 921 \$	240 795 \$	135 126 \$	490 973 \$	275 968 \$	215 005 \$
Mobilier de bureau	536 288	413 492	122 796	532 984	359 185	173 799
Équipements de bureau	45 119	14 689	30 430	46 895	18 722	28 173
Améliorations locatives	1 064 537	837 652	226 885	1 059 383	731 170	328 213
	<u>2 021 865 \$</u>	<u>1 506 628 \$</u>	<u>515 237 \$</u>	<u>2 130 235 \$</u>	<u>1 385 045 \$</u>	<u>745 190 \$</u>

7. Actifs incorporels

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Logiciels et programmation	663 811 \$	431 810 \$	232 001 \$	674 214 \$	297 799 \$	376 415 \$

8. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2005. Au 31 mars 2005 ce crédit était inutilisé.

9. Créditeurs

	2005	2004
Fonds général		
Fournisseurs	843 095 \$	1 539 339 \$
Autres	203 295	241 942
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée, sans intérêts	106 196	133 643
Salaires et avantages sociaux à payer	749 688	599 771
	<u>1 902 274</u>	<u>2 514 695</u>
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	26 332	18 303
Montant à payer à l'assureur	—	58 473
Dû au Fonds général, sans intérêts	313 206	14 661
	<u>339 538</u>	<u>91 437</u>
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	68 973	39 097
Dû au Fonds général, sans intérêts	23 434	402 604
	<u>92 407</u>	<u>441 701</u>
	<u>2 334 219 \$</u>	<u>3 047 833 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

10. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2005	2004
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	135 749 \$	817 261 \$
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(168 882)	(379 248)
	<u>(33 133) \$</u>	<u>438 013 \$</u>

11. Perçu d'avance - ACDI

Fonds général

La Chambre administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), deux programmes de coopération avec les notariats ukrainien et roumain. L'ACDI verse à la Chambre une aide ne devant servir qu'aux fins de chacun des programmes et la Chambre contribue aux dits programmes sous forme de biens et services, selon les protocoles d'entente.

Ces programmes n'ont pas affecté les résultats de l'exercice du fait que la Chambre ne bénéficie d'aucun avantage financier découlant de ceux-ci. La provenance et l'utilisation cumulatives des fonds relatifs à ces programmes se détaillent comme suit :

	Ukraine	Roumanie	Total
Provenance			
Aide de l'ACDI	1 253 188 \$	869 600 \$	2 122 788 \$
Intérêts	14 246	12 019	26 265
	<u>1 267 434</u>	<u>881 619</u>	<u>2 149 053</u>
Perçu d'avance – ACDI	—	(65 737)	(65 737)
	<u>1 267 434</u>	<u>815 882</u>	<u>2 083 316</u>
Utilisation			
Salaires et avantages sociaux	741 684	263 454	1 005 138
Honoraires professionnels	157 476	150 126	307 602
Déplacements et frais de logistique	242 003	292 746	534 749
Mobilier et équipements	13 511	9 856	23 367
Locaux et fournitures de bureau	112 760	99 700	212 460
	<u>1 267 434</u>	<u>815 882</u>	<u>2 083 316</u>
Résultats nets	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

11. Perçu d'avance – ACDI (suite)

Fonds général (suite)

L'encaisse au montant de 1 453 073 \$ inclut un montant de 65 737 \$ (304 792 \$ en 2004) devant être affecté aux programmes ci-haut mentionnés.

12. Plan d'action

Dans le cadre du plan d'action de relance de la profession, la phase 1 s'est terminée au cours de l'exercice précédent et la phase 2 s'est amorcée en 2004. La Chambre des notaires prévoit investir un montant de 6 843 232 \$ sur une période de cinq ans dans les actions favorisant la relance de la profession notariale. Les charges imputées au plan d'action phases 1 et 2 et affectant le Fonds général sont :

	2005	2004
Plan d'action - Phase 1		
Cours de mise en marché	\$	(2 696)
Regroupement de notaires		57 423
Table de concertation du jeune notariat		8 644
Chaire du notariat		—
Programme de perfectionnement (HEC)		39 931
Bourses universitaires		(19 667)
Développement des nouvelles technologies		—
Mise en valeur de la diversité des produits		17 393
Médiation civile et commerciale		—
Campagne de communication-succession		—
Autres actions		884
	<u>—</u> \$	<u>101 912</u> \$
Plan d'action – Phase 2		
Fierté et excellence		
Projet fierté	159 \$	134 937 \$
Groupes consultatifs et d'entraide	2 878	1 513
Gestion opérationnelle	407 757	771 890
Gestion des technologies	148 445	189 219
Droit civil	50 000	—
	<u>609 239</u>	<u>1 097 559</u>
Développement des connaissances		
Protection du patrimoine	256 303	20 948
Liens avec institutions financières	18 357	39 012
Programme d'aide à la spécialisation	2 285	12 096
	<u>276 945</u>	<u>72 056</u>
Regroupement	94 366	22 086
Relève de la profession		
Recrutement	191 390	365 542
Révision du DDN	38 081	13 159
Aide à la parentalité - surplus	(42 430)	4 510
	<u>187 041</u>	<u>383 211</u>
	<u>1 167 591</u>	<u>1 574 912</u>
Plan d'action - Phases 1 et 2	<u>1 167 591</u> \$	<u>1 676 824</u> \$

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

13. Opérations entre apparentés

Les avances consenties à Notarius (TSIN) Inc. sont remboursables à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en mars 2007 et portent intérêt au taux de 6 %. Les versements en capital à recevoir au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2006	99 516	\$
2007	44 444	
Total	<u>143 960</u>	\$

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius (TSIN) Inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

	2005		2004	
Produits	7 630	\$	13 563	\$
Revenus intérêts sur avances	14 218	\$	8 199	\$
Services informatiques	1 313 624	\$	1 032 654	\$
Acquisition d'immobilisations et logiciels	117 012	\$	15 266	\$
Formation	492	\$	58 471	\$

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	2005		2004	
Produits	5 386	\$	7 039	\$
Charges	4 499	\$	3 777	\$

14. Engagements

Fonds général

La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. La Chambre a également pris des engagements relatifs à la location des équipements de bureau pour un montant total de 137 063 \$. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations se répartit sur les exercices financiers comme suit :

2006	727 715	\$
2007	731 715	
2008	95 715	
2009	20 720	
2010	3 196	
Total	<u>1 579 061</u>	\$

Le dépôt à terme, au montant de 427 902 \$ (427 902 \$ en 2004) portant intérêt au taux de 2,25 % (2,12 % en 2004) échéant le 30 avril 2005, est affecté à la garantie des baux.

La Chambre a engagé des frais pour 2006 dans une campagne publicitaire au montant de 339 435 \$.

La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses dans le cadre du Plan d'action – phase 2 pour un montant de 212 133 \$.

La Chambre s'est engagée pour une période de neuf (9) ans à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 \$ dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

15. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière.

La Chambre cautionne la marge de crédit rotative de Notarius (TSIN) Inc. jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Au 31 mars 2005, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius (TSIN) Inc.

16. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
Bilan				
Actif	57 902 970	\$	55 386 447	\$
Passif	20 107 700	\$	26 453 813	\$
Surplus cumulé	37 795 270	\$	28 932 634	\$
Surplus réservé statutaire	3 088 224	\$	3 657 405	\$
Surplus réservé pour éventualités	10 895 217	\$	13 577 430	\$
Résultats				
Activités d'assurances				
Produits	6 572 570	\$	6 755 038	\$
Charges	743 501	\$	1 247 307	\$
Activités de placements				
Produits	3 165 713	\$	2 681 246	\$
Charges	132 146	\$	123 874	\$
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	4 972 633	\$	4 793 062	\$
Activités d'investissement	(3 279 477)	\$	(2 942 436)	\$

Notarius (TSIN) Inc.

	31 mars 2005		31 mars 2004	
Bilan				
Actif	1 324 822	\$	1 291 904	\$
Passif	894 261	\$	832 537	\$
Actifs nets	430 561	\$	459 367	\$
Résultats				
Produits	2 909 078	\$	3 018 298	\$
Charges	2 937 884	\$	2 953 861	\$
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	641 216	\$	75 505	\$
Activités de financement	(122 979)	\$	(121 466)	\$
Activités d'investissement	(100 290)	\$	(300 102)	\$

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2005

17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius (TSIN) Inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius (TSIN) Inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2002.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars 2005 :

Obligations au titre des prestations constituées	10 908 800	\$
Juste valeur de l'actif du Régime	9 492 700	\$
Déficit du régime à la fin de l'exercice	1 416 100	\$
Actif transitoire non amorti au 31 mars 2005	330 700	\$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,50 %
Taux d'actualisation	6,25 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	4,00 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	475 500	\$
Cotisations des participants	224 300	\$
Prestations et remboursements versés	329 900	\$

Actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2005 :

Solde au début	409 700	\$
Cotisations de l'employeur	475 500	
Charge de retraite de l'exercice	(407 700)	
	<u>477 500</u>	\$

18. Affectations d'origine interne

Fonds général

En vertu du nouveau contrat d'assurance des administrateurs et dirigeants, la Chambre des notaires a décidé de créer une réserve pour couvrir les frais légaux liés aux futurs dossiers de réclamation.

De plus, le solde inutilisé des cotisations pour le Programme d'Aide à la parentalité est affecté en vue de ne servir qu'aux fins de ce programme.

	2005		2004	
Assurance administrateurs et dirigeants	123 697	\$	77 026	\$
Programme d'Aide à la parentalité	42 430		—	
	<u>166 127</u>	\$	<u>77 026</u>	\$

18. Affectation d'origine interne (suite)

Fonds d'études notariales

En vertu d'une résolution adoptée au cours de l'exercice 2003 par le comité administratif de la Chambre, un montant de 6 000 000 \$ a été affecté à même le Fonds d'études notariales pour éventuellement être utilisé à l'indemnisation conformément à l'article 8.5 de la nouvelle Loi sur le notariat.

19. Autres produits

Fonds général

	2005		2004	
Certificats de signature	107 263	\$	99 810	\$
Revenus de congrès	15 000		322 787	
Projets internationaux	125 401		224 267	
Autres revenus	358 433		247 303	
	<u>606 097</u>		<u>894 167</u>	

Fonds indemnisation

Recouvrements	70 035		39 249	
	<u>676 132</u>	\$	<u>933 416</u>	\$

20. Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales comptabilisés aux résultats comprennent également l'ensemble des charges courues à payer.

21. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des intérêts courus, des débiteurs, des créditeurs et des provisions pour réclamations en cours correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'avance à Notarius (TSIN) Inc. et du dépôt à terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêts qu'elle porte ne diffère pas sensiblement de celui en vigueur sur le marché.

22. Flux de trésorerie

	2005		2004	
Intérêts encaissés sur les dépôts en fidéicomis	9 656 287	\$	11 658 517	\$
Intérêts encaissés sur les placements	2 361 860	\$	2 295 053	\$

23. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

